

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4240 du Vendredi 26 Juillet 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

UNION EUROPEENNE

L'interview d'adieu de Giacomo Durazzo



Le diplomate a profité de l'occasion pour délivrer un message, alors qu'il quitte son poste (P.7)

PARTI LES SOUVERAINISTES

Dave Mafoula à la rencontre des personnes vivant avec handicap (P.4)

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Clôture des états généraux



NN.SS Abel Liluala, Louis Portella Mbuyu et Jean Claude Makaya Loemba entourés des prêtres concélébrants (P.11)

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

Lancement officiel des activités

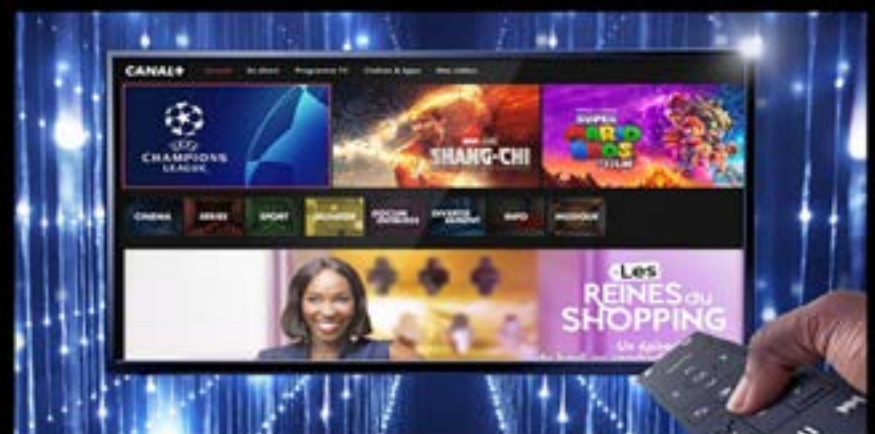


Athanase Ngassaki avec la délégation du FSA et celle de l'APEC (P.8)

EDITORIAL

Il s'en va !

CANAL+



NOUVEAU

DECODEUR CONNECTE

LA NOUVELLE EXPERIENCE CANAL+

92 92
CANAL+ CONGO





MINISTÈRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ProClimat Congo
UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

Avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un consultant(e) chargé(e) de l'élaboration du Plan National de Préparation et Réponses aux Crises de Sécurité alimentaire (PNPRCSA) DU CONGO (Publication du 18 juillet 2024)

1. Contexte

Le Gouvernement du Congo a obtenu de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD) un Prêt d'un montant de 70 millions USD et un Don d'un montant de 12 millions USD avec le Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer le paiement des services du consultant en charge de l'élaboration du Plan National de Préparation et Réponses aux Crises de Sécurité Alimentaire (PNPRCSA) du Congo.

2. Objectifs

L'objectif de cette mission est de coordonner et faciliter l'élaboration du Plan National de Préparation et de Réponses aux Crises de Sécurité Alimentaire (PNPRCSA) afin de mobiliser une action rapide pour prévenir et atténuer les futures crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Congo.

Plus spécifiquement, le consultant devra

- En s'inspirant du Cadre Harmonisé (CH)¹ et autre documentation disponible, consulter toutes les parties prenantes (par exemple le gouvernement, les partenaires humanitaires et de développement) pour faire le point ; détailler les dispositions opérationnelles, y compris les rôles et responsabilités spécifiques des agences gouvernementales et des partenaires de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les calendriers, les protocoles, etc. pour identifier les priorités en vue de mobiliser une action précoce pour prévenir et atténuer les futures crises de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Analyser la situation de crise alimentaire et nutritionnelle ; fournir un examen complet des risques émergents et majeurs et préparer un plan de préparation et de réponse actualisé pour la République du Congo, qui prenne en considération la volatilité, l'incertitude, la complexité et l'ambiguïté de l'environnement dans lequel se déroulent les actions visant à prévenir et à atténuer les futures crises alimentaires et nutritionnelles ;
- Faciliter et coordonner l'élaboration d'un plan de

préparation et de réponses réaliste et réalisable et mener/faciliter un processus de validation par étapes avec toutes les parties prenantes afin de garantir la recherche/la construction d'un consensus et l'adhésion à tous les stades du processus.

3. Commanditaire de la mission

Le Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR) à travers l'Unité de Gestion du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services de cette prestation.

4. Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- une lettre de motivation ;
- un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats ;
- une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures ;
- les références des anciens employeurs.

N.B : Seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

5. Profil du Consultant(e)

Le/la consultant (e) devrait avoir les qualifications suivantes :

- Avoir une connaissance exceptionnelle et une capacité d'analyse avérée de la situation du Congo, ainsi que des risques liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle concernant le pays ;
- Avoir une parfaite connaissance des ministères techniques et organismes publics dans le domaine de la sécurité alimentaire ;
- Avoir une présence dans les pays fortement privilégiés ; s'il n'est pas basé en République du Congo, il doit démontrer sa capacité à exploiter les relations au Congo et à disposer d'un réseau dynamique de contacts dans le domaine de la sécurité alimentaire dans la région ;
- Avoir une expérience de collaboration avec les principaux partenaires de l'aide humanitaire et du développement en matière de sécurité alimentaire, y compris les bailleurs de fonds bilatéraux, les institutions des Nations Unies (FAO, Banque mondiale,

PAM, UNICEF), la communauté des ONG/OSC Nationales et Internationales et aptitude à travailler avec les systèmes d'analyse de données, en République du Congo ;

- Avoir une expérience approfondie de la programmation, de la planification de projets et de la mise en œuvre d'interventions concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau du Congo ;
 - Avoir une expérience de la conduite de consultations multipartites telles que l'organisation d'ateliers de dialogue sur les politiques et/ou d'ateliers techniques (virtuels) au niveau national ;
 - Avoir une expérience en matière de financement des risques de catastrophe, d'intervention en cas de catastrophe et d'établissement des profils de risques privilégiée ;
 - Avoir une excellente aptitude interpersonnelle et capacité avérée à bien travailler sous une supervision minimale ;
 - Avoir une compétence organisationnelle, aptitude avérée à exécuter plusieurs tâches, hiérarchiser les résultats visés et travailler sous pression et dans des délais serrés avec précision et professionnalisme ;
 - Avoir une compétence écrite et verbale en français et une expérience de production de documents écrits de qualité.
- Les candidatures féminines sont encouragées.

6. Durée

La durée de la mission est de 150 jours y compris les consultations et les restitutions.

7. Processus de sélection

La sélection du Candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de septembre 2023), notamment la qualification des consultants.

Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TDRs) de la mission à travers l'adresse e-mail suivante : proclimatcongo@gmail.com de 9 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

Adresse : Projet d'appui aux activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo.

8. Dépôt de candidature

Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et être déposées à l'adresse e-mail suivante : proclimatcongo@gmail.com au plus tard le Jeu 1^{er} août 2024 à 14 heures (heure locale). Veuillez préciser en objet le titre du poste et le nom du candidat. Les dossiers remis en retard ne seront pas acceptés.

Fait à Brazzaville, le 17 juillet 2024

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU

COMMENTAIRE

J'ai peur pour mon pays !

«Si le Congo était une société commerciale, elle aurait déjà proclamé sa faillite, déposé son bilan et mis la clé sous le paillason», écrivait Emmanuel Dongala, dans l'un de ses articles publiés dans les colonnes de La Semaine Africaine.

«J'avoue que je ne suis plus fier d'être Congolais; non seulement j'ai honte mais j'ai peur !», poursuivait-il.

Le Congo est là exsangue, meurtri, triste, en faillite. Les Congolais sont pauvres certes, mais ils ont la joie de vivre et le rire. Ils pouvaient déambuler les samedis soir jusqu'à l'aube si cela leur chante.

A Brazzaville, on ne rit plus, on ne vit plus. Le soir comme le jour, on ne peut plus, après une journée de travail et de soucis, se promener nonchalamment et avec insouciance le long des rues non éclairées et dans certains quartiers de la ville à cause de l'insécurité occasionnée

par les Bébés noirs ou bien d'autres malfrats et bandits qui sèment la terreur avec leurs écuries.

Dans certains quartiers, on ne voit plus les jeunes amoureux tout simplement heureux de vivre, se tenant par la main, dans un coin à l'abri des regards indiscrets; on ne peut plus vagabonder pour son plaisir, juste pour prendre de l'air ou pour aller au shopping de peur des bébés noirs. On n'ose plus.

Réelle ou imaginaire, la peur de l'enlèvement est là, véritable psychose. Seuls les hommes politiques sont protégés. Chaque fois qu'un ministre ou l'un de ceux qu'on appelle responsable politique passe, ce n'est qu'accom-

pagné d'escortes armées. Même un directeur général est gardé.

Les Congolais sont laissés à eux-mêmes, le ventre affamé, les yeux rassasiés de nouvelles séries de Prado, les Mercedes, Lexus et autres marques. Les Congolais ont autant peur des Bébés noirs que des forces de l'ordre qui sont censées les protéger. L'assassinat est devenu banal, il ne soulève plus l'indignation; nous avons même oublié que dans un pays de droit aucun crime ne doit rester impuni.

Les retraités sont lassés de ne pas se voir payer leurs pensions; les étudiants ont mal d'accumuler plusieurs mois d'arriérés; les agents des entreprises liquidées qui attendent toujours le paiement de leurs droits; les agents des mairies et de la STPU n'en peuvent plus; les universitaires qui viennent de lever leur grève, après 42 jours d'arrêt de service, menacent toujours de reconduire leur grève si le deuxième volet de leurs revendications n'est pas pris en compte; les agents du CHU-B

qui traînent aussi les arriérés de salaires; les opérateurs économiques qui attendent le paiement de la dette intérieure; le panier de la ménagère qui ne répond plus face au coût de la vie; l'augmentation des prix du ciment et de la bière; les difficultés de transport à Brazzaville et Pointe-Noire; les difficultés d'approvisionnement en eau potable et les délestages à répétition qui agacent les populations, le banditisme armé, la délinquance juvénile, les érosions et la dégradation des routes, la baisse du niveau scolaire, les inégalités sociales, la corruption, etc. Autant de problèmes qui minent le quotidien des Congolais et qui les laissent dubitatifs et anxieux. L'insécurité dans les villes congolaises a toutes les dimensions d'une catastrophe à travers les tas d'immondices qui jonchent les espaces publics. Hier, ses natifs la surnommaient Brazza-la-verte, aujourd'hui on pourrait la baptiser Brazza la poubelle.

KAUD

Editorial

Il s'en va !

Pour la première fois depuis quatre ans, les Etats-Unis viennent d'administrer au monde une indiscutable leçon de démocratie. Après un mandat plutôt acceptable, le Président Joe Biden a estimé la semaine dernière qu'il n'était pas à même d'en affronter un deuxième. Ses 81 ans commencent à peser et cet âge avancé commençait à lui jouer des tours irrévérrencieux : confusions de dates et de noms, chutes en public... Mais surtout, un débat calamiteux face à son challenger républicain Donald Trump, fin juin dernier, a ôté toute illusion à ses supporters les plus déterminés que les jeux étaient faits.

Joe Biden a logiquement jeté l'éponge et permis aux démocrates de se donner de meilleures chances de vaincre avec celle qui avait été sa vice-présidente : Kamala Harris. Ce changement opéré relativement rapidement rétablit, non seulement l'image d'une Amérique démocratique abîmée durant les 4 ans de présidence de Donald Trump. Il permet aussi à des peuples et des Nations, au Sud, assez peu soucieux des règles de retrouver un semblant d'impératifs à respecter. Quand on ne se sent plus capable de diriger, un stop ne veut pas dire possibilité de chercher des subterfuges.

Ce départ, presque sur la pointe des pieds, devrait interpeller en Afrique. Nous y sommes trop coutumiers des dribbles constitutionnels et des approximations, des mandats à rallonge et amateurs der figures charismatiques à vie. Nous sommes trop accoutumés aux schémas qui se bâtissent autour d'une personne et non d'un texte fondant. Joe Biden ne sera plus président, et si Donald Trump le redevient, ce sera, sur de nouvelles bases, dans un mandat qu'il aura gagné à la loyale: le mot qui devrait parler à l'Afrique des Présidents.

Désormais, maints indices montrent que même le retour possible de Donald Trump au pouvoir aux Etats-Unis en janvier prochain ne sera pas marqué par sa désinvolture de milliardaire devant les fondements de respect de la démocratie à l'américaine. Certes, il a bien affirmé qu'il ne reconnaîtrait pas sans contestation en cas de défaite. Mais le dire ne suffit pas, que l'Afrique en prenne de la graine !

La joute se fera désormais entre Kamala Harris, une femme, intellectuelle, noire, démocrate et un Donald Trump arrogant, populiste, peu soucieux des règles de bienséance. Le capital de sympathie dont jouit l'une et la vertigineuse détestation qui recouvre l'autre, surtout en Afrique, ne valent pas bulletin dans l'urne américaine. D'autant que même chez les Démocrates les jeux ne sont pas totalement faits à l'heure où nous écrivons. Kamala Harris devra encore être officiellement investie candidate. Mais la campagne électorale américaine nous donne tellement à voir que nous ne pouvons boudier notre plaisir.

Albert S. MIANZOUKOUTA

HYDROCARBURES

Les prix pour le deuxième trimestre de 2024 sont connus

La réunion des prix des hydrocarbures produits en République du Congo au deuxième trimestre de l'année 2024, s'est tenue du 10 au 12 juillet dernier à Pointe-Noire. Coorganisé par les sociétés HEMLA E&P Congo et Kontinent Congo, les travaux ont été ouverts par le directeur du cabinet du ministre des Hydrocarbures, Macaire Batchi. En présence des directeurs généraux des sociétés pétrolières.

Pendant trois jours, les experts du Congo et ceux des sociétés pétrolières ont analysé la dynamique du marché pétrolier international pour établir les prix fiscaux.

Au cours de cette rencontre, le point-clé a été l'analyse de l'impact du démarrage du raffinage sur les prix du brut congolais. Elle a été présentée par Jean-Jacques Ikama, directeur général de l'Economie, de l'audit et du trading pétrolier, président du Comité des prix.

La dynamique du marché international au deuxième trimestre, les perspectives du marché au troisième trimestre, le comportement des bruts congolais sur le marché international et la fixation des prix des bruts congolais pour le deuxième trimestre ont été les principales articulations de cette analyse.



Photo de famille des participants à la réunion

L'évolution des prix des bruts, les coûts du pétrole brut, le fonctionnement de la raffinerie, ont été passés en revue. Les moyennes trimestrielles des différentes qualités en dollars par baril s'établissent ainsi: Nkossa Blend: 82,851\$/Bbl; Yombo: 85,649\$/Bbl; Butane: 48,205\$/Bbl; Propane: 31,788\$/Bbl.

La moyenne trimestrielle des prix fixés des hydrocarbures est de 83,659 dollars par baril, pour un différentiel trimestriel moyen de -1,159 dollar par baril.

«Nous nous concentrons sur le développement de nouvelles filières à travers plusieurs projets. Le gaz naturel peut être utilisé pour produire des

engrais, stimulant ainsi le secteur agricole et contribuant à la sécurité alimentaire. Il peut aussi alimenter des centrales électriques, répondant à la demande croissante en électricité des secteurs miniers et des zones économiques spéciales. Le traitement du gaz naturel peut produire du GPL, utilisé comme carburant domestique et industriel. Le méthanol, utilisable comme carburant alternatif et matière première dans l'industrie chimique, est une autre voie de développement», a affirmé le directeur du cabinet du ministre des Hydrocarbures.

La réunion des prix des hydrocarbures du Congo pour le troisième trimestre 2024 se tiendra à Brazzaville du 9 au 11 octobre 2024, avec pour organisatrice la société Petra Congo.

Madocie Déogratias
MONGO

SECURITE CIVILE

Des interventions en progression en 2023

Le Commandement de la sécurité civile a procédé le 4 juillet, à Brazzaville, à la publication des activités opérationnelles réalisées par ses services en 2023. C'est par la voix du colonel-major Serge Pépin Itoua-Poto, commandant en second, commandant de la mobilisation et des opérations, que cela a été fait. En pré-

sence du commandant de la Sécurité civile, le général Albert Ngoto, du commandement et du personnel de cette institution.

Les services, énonce le rapport, ont enregistré 17.026 interventions l'an dernier, un chiffre en nette augmentation par rapport à celui de l'année écoulée. Tenant compte des données, sur 16034 cas

enregistrés, 15779 ont concerné les assistances à personne et 255 les secours à victimes.

Il convient de préciser que ce chiffre inclut 14076 cas, soit 95%, constatés aux examens d'Etat et concours, session 2023, où les candidats, superviseurs et agents de l'ordre ont été pris en charge, parmi lesquels 38



Le présidium et l'assistance lors de la cérémonie

évacuations sanitaires vers les centres hospitaliers, pour une prise en charge plus approfondie.

Par rapport à l'année 2022 où 11098 personnes avaient été enregistrées, il a été constaté une hausse de 2978, soit une augmentation de 21,15%. Cela se justifie par le fait que, neuf nouvelles autres localités où la Sécurité civile n'est pas implantée ont été prises en compte en 2023, à savoir: Ewo, Mak-

oua, Mossendjo, Ile Mbales centres hospitaliers, pour une prise en charge plus approfondie.

Les feux d'habitation demeurent le plus dominant des phénomènes d'incendies. Ce qui indique que, la sensibilisation sur les risques domestiques reste d'actualité dans le cadre de la prévention. Quant aux accidents de circulation, ils ont causé 234

(Suite en page 5)

PARTI LES SOUVERAINISTES

Dave Mafoula à la rencontre des personnes vivant avec handicap

Le président du parti Les Souverainistes, Dave Uphrem Mafoula, a organisé le 15 juillet dernier à Brazzaville, une rencontre citoyenne avec les personnes vivant avec handicap (PVH). Pour les écouter et prendre leurs doléances.

moteurs ont évoqué les difficultés de transport, notamment le manque de tricycle. D'autres, par contre, se disent dépourvus de béquilles. Quant aux aveugles,

Cette rencontre intervient dans le cadre de son initiative «le Mbongui tour» qu'il a initiée il y a quelques mois, pour discuter avec les différentes couches sociales de la population, afin de se faire une idée des difficultés auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Venues en masse, les personnes vivant avec handicap ont dénoncé les injustices, la marginalisation, la discrimination, la ségrégation dont elles sont victimes non seulement dans la société, mais surtout lors des recrutements dans la Fonction publique, le manque de moyens de transport spécialisés, les problèmes de logement, la non-prise en charge scolaire et sanitaire de leurs enfants ainsi que le manque de rampes et d'ascenseurs dans les administrations publiques et privées. Tout comme la discrimination dans les nominations aux postes de responsabilités, alors qu'elles ont des capacités pour occuper ces postes. Elles ont parlé à cœur ouvert au président des Souverainistes qu'elles ont d'ailleurs remercié pour cette initiative. «Nous sommes tous Congolais, mais nous vivons comme dans un monde à part. Partout ailleurs, nous sommes pris à la limite comme des sous-hommes, voire des animaux dans la forêt. Lorsqu'il s'agit de recruter à la



Dave Mafoula pendant la rencontre



Vue de l'assistance

Fonction publique, nos dossiers sont rejetés alors qu'il y a un quota qui nous est toujours réservé. A la place des personnes vivant avec handicap, on recrute des personnes valides, et cela nous choque énormément», a déclaré Parisse Bamenga, membre de la Plateforme des organisations des personnes vivant avec handicap du Congo (POPHAC). Ils ont aussi dénoncé le manque d'attention des pouvoirs publics à leur endroit. Les handicapés

ils ont réclamé les cannes. Répondant à leurs préoccupations, Uphrem Dave Mafoula s'est dit consterné par leur situation sociale. Pour lui, il n'y a que le Gouvernement qui peut donner une solution idoine à leurs doléances. Néanmoins, il a promis de bâtir une stratégie plus efficiente afin de donner une réponse favorable à leurs problèmes une fois aux affaires.

KAUD

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

FU YUAN S.A.R.L.U

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital : CINQ MILLIONS (5.000.000) Francs CFA
Siège: KOMBE- MAYALA CARRIERE, Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2024-B13-00373

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date du 17 juin 2024 à Brazzaville, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-poto le 18 juin 2024, sous Folio 106/03 n°1291, il a été constitué une société dénommée: «FU YUAN» S.A.R.L.U

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: 5.000.000 Francs CFA .

Siège: KOMBE- MAYALA CARRIERE, BRAZZAVILLE.

Objet: BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS, VENTE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

ET PRODUITS DE CARRIERES (SABLE ET GRAVIER); FABRICATION DES BRIQUES.

Durée: 99 Années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2024-B13-00373 juin 2024.

Gérance: Monsieur ZHOU Rongyuan est le Gérant de la Société.

Un Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Trésor Syljea
MOUSSOUNDA-ILAHOU

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

LEVARE SERVICES LTD

Société établie selon les lois des îles Vierges britanniques,
Siege social sis Vistra Corporate Services Centre, Wickhams Cay II,
Road Town, Tortola VG1110, Îles Vierges Britanniques.

ANNONCE LEGALE

Suivant Résolution de l'administrateur unique de la société LEVARE SERVICES LTD, du 13 Mars 2024, pris au rang des minutes du Notaire Soussigné, en date du 27 Mai 2024, enregistré au domaine et timbres en date à Pointe-Noire, du 06 Juin 2024, sous le folio 105/21 N° 4355, il a été décidé :

- Du changement de la dénomination sociale de la Succursale en République du Congo, anciennement dénommée "BORETS SERVICES LTD", en "LEVARE SERVICES LTD", et de la mise à jour de

tout document de ladite Succursale.

Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2024-M-04040, du 21 Juin 2024.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2012-B20-00100.

Fait à Pointe-Noire, le 26 Juin 2024.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE

Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

SEQUOIA PLANTATIONS REPUBLIQUE DU CONGO

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de : 10.000.000 F CFA
Siège social : Avenue Charles De Gaulle, Immeuble Rakoto,
Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM N° CG-PNR-01-2022-B15-00010.

ANNONCE LEGALE

Suivant Procès-verbal des Décisions de l'Actionnaire Unique de la société SEQUOIA PLANTATIONS REPUBLIQUE DU CONGO, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 26 Juin 2024, enregistré au domaine et timbres en date du 04 Juillet 2024, sous le folio 123/27 N°5084, il a été décidé :

-De la nomination de Monsieur SINGH SATTINDER MOHAN, en qualité de nouvel Administrateur Général, en remplacement de Monsieur BAROT Shaileshkumar, Admini-

strateur Général démissionnaire.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2024-M-04107, du 04 Juillet 2024.
Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° CG-PNR-01-2022-B15-00010.

Fait à Pointe-Noire, le 09 Juillet 2024.

Pour insertion.
Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. : 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussssyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

INFINITY LISANGA S.A.R.L

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège: N°03 TER RUE MBOCHIS, POTO-POTO, Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2024-B12-00213

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date du 07 juin 2024 à Brazzaville, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-poto le 26 juin 2024, sous Folio 112/46 n°3146, il a été constitué une société dénommée: «INFINITY LISANGA» S.A.R.L

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: 1.000.000 Francs CFA

Siège: N°03 TER RUE MBOCHIS, POTO-POTO, Brazzaville

Objet: IMPRIMERIE, COMMUNICATION

Durée: 99 Années.

RCCM : La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2024-B12-00213 juin 2024.

Gérance : Monsieur MANGONDZA TSETOU est le Gérant de la Société.

Un Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Trésor Syljea
MOUSSOUNDA-ILAHOU
Notaire

DEFENSE

Renforcer la coopération entre l'UE, la Côte d'Ivoire et le Congo

La coopération entre l'Union européenne, la Côte d'Ivoire et le Congo en matière de défense se porte bien. Pour preuve, le 8 juillet à son cabinet de travail à Brazzaville, Charles-Richard Mondjo, ministre de la Défense nationale, a reçu successivement l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) au Congo, Giacomo Durazzo, et l'ambassadrice de la Côte d'Ivoire, Mme Koné Maman, qui était accompagnée des inspecteurs de l'armée ivoirienne.

Les échanges avec l'ambassadeur Giacomo Durazzo se sont focalisés sur l'identification du soutien à la marine nationale congolaise, dans le cadre d'une action de sécurité maritime du golfe de Guinée, plus précisément d'appui à l'architecture de Yaoundé. Au nombre des axes prioritaires à soutenir, on note l'appui logistique de fourniture d'équipements, d'entraînement et de formation du personnel: «Nous avons donc décidé d'identifier un soutien à la marine nationale pour appuyer le renforcement de ses capacités, notamment ses capacités de projection, de renforcement de la sécurité maritime», a-t-il déclaré. L'objectif était de présenter au ministre cette mission. «Nous allons rencontrer un certain nombre d'acteurs, soit au



Mme Koné Maman

niveau technique, soit au niveau politique et, ensuite, on rentrera à Pointe-Noire pour un travail sur le terrain. Ça sera vraiment à la carte, nous allons nous adapter à 100% aux exigences des réalités de ce dont le Congo a besoin



Charles-Richard Mondjo s'entretenant avec Giacomo Durazzo.

évidemment dans le cadre d'un programme défini avec les moyens... Je pense qu'on va pouvoir contribuer au renforcement des capacités de la marine congolaise», a conclu Giacomo Durazzo. Peu après, Charles-Richard Mondjo s'est entretenu avec l'ambassadrice de la Côte d'Ivoire au Congo. Au menu de leur échange, la coopération militaire entre les deux pays. A cet effet, Mme Koné Maman a tenu à préciser que cette visite vise à «renforcer les liens militaires entre les deux

pays. Ce sont des inspecteurs qui sont venus travailler avec leurs collègues congolais, afin d'échanger les bons procédés et voir comment les choses se passent ici. Le ministre a bien voulu nous recevoir, pour nous donner des conseils et nous dire comment la mission va se passer. Il était important quand même que j'accompagne les hauts gradés de l'armée ivoirienne pour rencontrer le ministre», a-t-elle souligné.

Alain-Patrick MASSAMBA

SANTÉ

Le CSI de Nyanga doté d'un laboratoire

Grâce à l'appui financier du Programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale, le CSI de Nyanga comptant pour le district sanitaire de Kibangou est désormais doté d'un laboratoire flambant neuf. La cérémonie de réception officielle du joyau par Martin Inana, directeur départemental des soins et services de santé du Niari, a eu lieu le 24 juin dernier. C'était en présence du sous-préfet de Nyanga, entouré de la population principale bénéficiaire visiblement en liesse.

Cette réalisation entre dans le cadre de la politique du chef de l'Etat,



La remise officielle des clés

d'améliorer la qualité des soins des populations. Nyanga dispose désormais d'un laboratoire fiable sans lequel, il aurait été difficile d'envisager des soins de qualité. Après la réception des clefs

du bâtiment réhabilité, Martin Inana a remercié les bienfaiteurs: «Je vais dire merci au Fonds mondial qui a conclu avec le Gouvernement congolais un accord de financement des trois maladies no-

tamment: Le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA. Grâce à ce financement Nyanga dispose aujourd'hui d'un laboratoire. Nous remercions également le PNUD qui avec beaucoup de professionnalisme, a suivi les travaux de réhabilitation de ce bâtiment qui, devient aujourd'hui une réalité». Marie Moussavou (habitante): «Je suis vraiment très ravie. C'est une journée exceptionnelle qui nous apporte la joie. Le district de Nyanga est honoré de recevoir ce laboratoire qui fera que les malades n'aient plus ailleurs, et que les soins qui seront administrés ici ne soient plus donnés dans le tâtonnement».

Equateur Denis NGUIMBI

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le DG de l'hôpital général de Dolisie sous le coup de poursuites judiciaires

L'affaire de soupçons de détournement de fonds à l'hôpital général de Dolisie par les responsables de cet établissement sanitaire connaît des suites judiciaires, grâce à la dénonciation de l'ancien délégué du contrôle budgétaire de cet hôpital relevé il y a quelques semaines par le ministre du Budget sur injonction des sages de Dolisie. En effet, après l'enquête de flagrance ouverte à la Centrale d'intelligence et de documentation (CID), les six personnes présumées auteurs des faits, parmi lesquelles le directeur général de l'hôpital de Dolisie, Maurice Mebangha Mpompolo, ont été déférées devant le parquet du Tribunal de grande instance de Brazzaville par le procureur de la République, André Oko Gakala, qui a engagé des poursuites judiciaires à leur rencontre.

Fraude et corruption dans les examens d'Etat: une culture générale !

On a beau dénoncer cela, beaucoup d'élèves, avec l'aide de leurs parents et la complicité de certains superviseurs des examens d'Etat et des responsables locaux, ont plutôt fait le choix de faire parler les espèces sonnantes et trébuchantes pour réussir. C'est le cas, entre autres, au Brevet d'études du premier cycle (BEPC). Selon les témoignages de certains responsables de retour à Brazzaville, il y aurait eu des fraudes massives dans un centre de la Cuvette-Ouest où ils étaient affectés. « Des personnes ont composé à la place des candidats et fait rentrer des copies d'examen dans les salles de classe », affirme un enseignant. Comme quoi, la fraude et la corruption sont devenues des phénomènes de société qui ne seront pas faciles à enrayer.

Deux journalistes de sport relevés de leurs fonctions

Deux notes de service signés le 17 et le 18 juillet derniers par le ministre de la Communication et des médias, Thierry Lézin Mougalla, relèvent de leurs fonctions Onkirankouni Ngoulou, dit Cauchet Ngoulou, et Juste Atsa Téyoungou, tous deux chefs de service de la production des programmes sportifs respectivement à Télé-Congo et à Radio-Congo. Le premier est remplacé par Alain Gambou, le second par Fidèle Herman Angonga. Des confrères affirment, sous le couvert d'anonymat, que « l'injonction serait venue du ministère en charge des Sports ». A l'origine de ces départs, « la liberté de ton des deux services dans le traitement de la crise entre le ministère en charge des Sports et la Fédération congolaise de football (FECOFoot) ». Est-ce la bonne manière de résoudre une crise?

SUTTER & PEARCE-LAWAYS

Cabinet de conseil juridique

Siège social sis Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe
Entrée 'B', 8e étage, Appartement A-27,
Centre-ville, B.P.: 44 66
Pointe-Noire, République du Congo

IFP TRAINING CONGO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Siège social: sis Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe,
8e étage, Entrée 'B', Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société IFP TRAINING CONGO, en date du 29 juin 2024, il a été décidé de la dissolution de ladite société, laquelle est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2018-B14-00032.

Fait à Pointe-Noire, le 19 juillet 2024.

Pour insertion,
**CABINET SUTTER
& PEARCE-LAWAYS**

EUDOXISE

(Suite de la page 3)

victimes: 105 blessés légers, 59 graves, 46 décès, 17 fracturés et 4 brûlés. Pour ce qui est des risques technologiques, il faut relever que la gestion du gaz étant une activité technologique, nécessite d'être réglementée au Congo, notamment pour ce qui est de son stockage et son transport, dans le souci de protéger des personnes et l'environnement.

Sur la comparaison des interventions par année, il est constaté un écart de 2618 interventions entre 2022 et 2023, soit une augmenta-

tion de 15%. On peut ainsi se rendre compte que l'augmentation annuelle régulière des interventions est liée principalement à la campagne des examens et concours organisée avec l'appui des ministères des Enseignements général et technique, de plus en plus marquée par la couverture sanitaire de nombreuses localités où la Sécurité civile n'est pas implantée. Les autres activités réalisées sont notamment la participation régulière à l'Unité de police constituée (U.P.C.). Chaque année, dans le cadre de la mission multinationale

intégrée pour la stabilisation en République Centrafricaine, un médecin et deux infirmiers du commandement de la Sécurité civile ont fait partie de l'antenne médicale de l'U.P.C. du Congo. A cela, il faut ajouter la gestion de l'antenne médicale implantée à l'aéroport international Maya-Maya de Brazzaville, pour la prise en charge des personnes en détresse, présentes sur la plateforme aéroportuaire et la couverture sanitaire. Et le dimanche matin, des activités sportives sur le littoral fluvial (corniche) à Brazzaville; au complexe sportif du stade de la Con-

corde à Kintélé et sur le front de mer de la côte sauvage à Pointe-Noire. Par rapport à l'année 2022 où 11098 personnes avaient été enregistrées, il a été constaté une hausse de 2978, soit une augmentation de 21,15%. Cela se justifie par le fait que neuf autres localités où la Sécurité civile n'est pas implantée ont été prises en compte en 2023. A titre d'exemple, 1427 en 2017; 7545 en 2013; 9974 en 2019; 13891 en 2020; 12239 en 2021; 14408 en 2022 et 15779 en 2023.

**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
CONSEIL DE REGULATION**

PRESIDENT DU CONSEIL DE REGULATION

**REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET n° __04__ /ARMP/CR-PCR
du ...2024 PORTANT RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR
GENERAL A L'AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES
PUBLICS (ARMP).**

1. Contexte et justification :

Crée par décret n°2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics en République du Congo, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, ARMP en sigle, a pour principales missions d'assurer la régulation indépendante de l'ensemble du système de passation des marchés publics et des conventions de services publics.

Cette autorité administrative indépendante, actrice essentielle de la démocratie participative, est régie par le décret n° 2009-157 du 20 mai 2009 portant organisation, attributions et fonctionnement de l'ARMP.

Des dispositions combinées des articles 47 et 48 du décret susvisé, il ressort que le directeur général de l'ARMP est recruté par voie d'appel d'offres par le Conseil de régulation, puis nommé par le Président de la république. Dans ce sens, dans sa délibération n°31/ARMP/CR du 19 juin 2024, le Conseil de régulation a constaté la vacance de poste de directeur général de l'ARMP.

Le présent avis est lancé en vue du recrutement du directeur général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

2. Description du poste

En tant que manager de l'institution, le Directeur général est placé sous l'autorité du Président du Conseil de régulation, auquel il rend compte de ses activités.

Il est chargé de l'application de la politique générale de de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. A ce titre, il :

- Assure la préparation technique des dossiers à soumettre au Conseil de Régulation ; prépare ses délibérations, assiste, en qualité de secrétaire rapporteur aux réunions du Conseil de régulation avec voix consultative et exécute ses décisions ;
- Elabore, dans le cadre des missions de l'ARMP, le programme annuel d'activité, les recommandations, les programmes de formations ou du développement du cadre professionnel dans le domaine des marchés publics et délégations de services publics...
- Propose au Conseil de régulation de diligenter les enquêtes, contrôles et audits sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégation de service public ;
- Elabore et soumettre au conseil de régulation le budget annuel de l'ARMP ;
- Assure sous l'autorité du président du conseil, les rapports d'activités, les comptes et les états financiers à soumettre au conseil pour adoption ;
- Assure quotidiennement la gestion technique, administrative et financière de l'ARMP.
- Exécute, sous le contrôle du Conseil, toutes missions relevant des compétences générales de l'ARMP.

3- Aptitudes requises

- . Capacités managériales ;
- . Esprit d'initiatives ;
- . Intégrité, éthique et discrétion

3- Qualification et expérience requises :

Le candidat au poste de Directeur Général doit posséder la qualification, expériences ou aptitudes suivantes :

- Avoir un diplôme minimum Bac+5 dans les domaines suivants :
- Economique ou juridique ;
- Avoir une expérience générale de dix (10) ans au moins dans les domaines précités ;
- Avoir sept (07) ans d'expérience prouvées dans les domaines ci-dessous cités :
- Finances publiques ; Marchés publics ; Portefeuille public ; Juridique ;
- Avoir exercé dans une administration publique au poste de directeur

dans l'un les domaines précités ;

- Avoir une bonne connaissance des procédures de passation des marchés publics ;
- Avoir une bonne connaissance de la langue française. Des notions dans d'autres langues sont des atouts ;
- Avoir une bonne connaissance en informatique.

4 Critères de qualification :

Le candidat devra :

- Être de nationalité congolaise ;
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires ;
- Être de bonne moralité et en bonne santé ;
- Avoir la capacité de travailler en équipe et sous pression ;
- Être âgé de trente-cinq (35) ans au moins.

5-Durée du Poste :

Le Directeur Général sera recruté pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une fois.

6-Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera présenté comme suit :

- Un extrait d'acte de naissance ;
- Un casier judiciaire ;
- Un certificat de nationalité ;
- Un certificat médical (délivré aux grandes endémies) ;
- Un curriculum vitae actualisé et signé ;
- Une lettre de motivation signée ;
- Copies certifiées conformes à l'originale des diplômes.
- Copies des attestations des expériences du candidat dans les domaines couverts par le poste.

Le dossier de candidature sous enveloppe fermée, avec la mention « Candidature au poste de « Directeur Général à n'ouvrir qu'en commission d'évaluation sera adressé, au Président du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) à l'adresse suivante : Rue Père Bressieux n°08, Centre-Ville, Brazzaville.

Tél.+242 06 599 64 22

Mail : recrutement.amp.cr@gmail.com

La date limite de dépôt des dossiers des candidatures est fixée au 9 août 2024, à 12heures précises heure locale.

Fait à Brazzaville, le 19 JUL 2024

Le Président du Conseil de Régulation



Ludovic NGOUALA

UNION AFRICAINE

Appréhender les défis de l'intégration du continent

L'Union africaine a tenu le 20 juillet 2024 sa sixième réunion de coordination semestrielle à Accra, au Ghana. Elle a discuté des défis de l'intégration africaine et statué sur la manière d'harmoniser sa position avant ses prochaines rencontres avec le G20 et l'ONU.

Sous le thème: «Eduquer une Afrique adaptée au XXI^e siècle», la rencontre a réuni les membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales (CER) et divers membres de l'organisation, tous convenant de la nécessité de promouvoir la croissance économique et les échanges intra-africains. Le président mauritanien Mohamed Cheikh Ghazouani, président en exercice de l'Union africaine, a appelé à une accélération de l'intégration économique du continent. «Nous



Les dirigeants d'Afrique bâtissent des stratégies en vue d'une véritable intégration du continent

devons intensifier nos efforts pour l'intégration économique et veiller à ce que cela se fasse dans les meilleures conditions pour soutenir le continent et répondre aux aspirations de nos citoyens», a-t-il souligné. La réunion a aussi examiné en détail les mécanismes de financement des projets de l'Union africaine, mettant en lumière la dépendance significative de l'organisation des fonds de partenaires non africains. Créée en 2017, cette ins-

tance semestrielle de coordination de l'UA constitue le principal forum pour coordonner les efforts de l'Union et des CER en matière d'intégration continentale. Le Congo a été représenté à ces assises par son président Denis Sassou-Nguesso qui dans son allocution a mis un accent particulier sur la première conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement (CAR) qui



Moussa Faki Mahamat président de la Commission de l'UA

s'est tenue à Brazzaville, au Congo, du 2 au 5 juillet 2024. Avec pour enjeu majeur non seulement de stopper la disparition des forêts, mais aussi de restaurer celles qui ont disparu et de conquérir d'autres espaces pour en créer de nouvelles.

Alain-Patrick MASSAMBA

ETATS-UNIS

Joe Biden renonce à la prochaine présidentielle

Le président américain Joe Biden a annoncé dimanche 20 juillet 2024 qu'il renonçait à sa candidature à la présidentielle contre Donald Trump. Cette déclaration a provoqué une onde de choc politique à travers tout le pays et a semé la confusion à quelques mois du scrutin.



Donald Trump persiste



Joe Biden capitule

La décision de Joe Biden intervient après une performance jugée médiocre lors d'un récent débat, qui a poussé de nombreux parlementaires démocrates à lui demander de se retirer de la course. En se retirant, le chef de l'Etat américain a apporté son soutien à la vice-présidente Kamala Harris pour qu'elle devienne la nouvelle candidate des démocrates. Celle-ci s'est engagée à mériter et gagner l'investiture. Cependant, cette décision a également provoqué des réactions de l'opposition. Les dirigeants républicains ont critiqué Mme Harris, affirmant qu'elle partageait la responsabilité des politiques de l'administration Biden.

L'ancien président Donald Trump a souligné que Biden «n'était pas apte à se présenter à l'élection présidentielle» et a demandé que le second débat soit déplacé de la chaîne ABC à la chaîne Fox News, qui lui est plus favorable.

L'annonce de Joe Biden bouleverse déjà la dynamique de l'élection présidentielle, créant une nouvelle incertitude pour les électeurs et les politiciens à travers l'Amérique. Pour la campagne de Kamala Harris, les semaines prochaines seront déterminantes pour convaincre les électeurs de sa capacité à diriger le pays.

Alain P. MASSAMBA

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Accroître la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique

Lors de sa réunion à Arusha, en Tanzanie du 4 au 6 juillet 2024, qui a regroupé plus d'une vingtaine d'acteurs de la société civile africaine, Transparency international (TI) a appelé les participants à s'engager pour l'établissement dans leurs pays du registre BOT, pour lutter contre les transactions financières frauduleuses ou flux financiers illicites. Cette réunion concernait les délégués des sections de TI en Afrique. La Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) point focal de l'ONG en République du Congo y a été représentée.



Les délégués des sections de Transparency international au terme de leur réunion à Arusha

ciers illicites (FFI) et également sur la problématique de la transparence de la propriété réelle ou propriété bénéficiaire. Il porte sur l'identification des personnes physiques propriétaires réels des entreprises qui tirent directement profit de l'activité de celles-ci. Ayant passé au peigne fin le phénomène des transactions

financières frauduleuses et de blanchiment d'argent qui s'opère de manière ininterrompue sur le continent bafouant ainsi les lois en vigueur, les participants ont pris conscience que la corruption est une infraction sous-jacente aux flux financiers illicites.

A noter que la Journée africaine anti-corruption

tire sa pertinence de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption qui a été ratifiée par 48 Etats membres.

Aristide Ghislain
NGOUMA

Les participants ont pris l'option d'accroître le plaidoyer en matière de lutte contre la corruption qui gangrène la plupart des pays en Afrique. Ils se sont engagés à œuvrer pour la mise en place des registres BOT, selon la législation en place dans leurs pays respectifs. Mettant l'accent sur la Journée africaine anti-corruption commémorée par l'Union africaine le 11 juillet de chaque année, ils ont convenu entre autres de mener une démarche auprès du Conseil consultatif de l'UA, en vue de contraindre les Etats à mettre en place un cadre légitime. Il s'agit en effet d'engager les Etats à s'investir dans la transparence concernant les bénéficiaires effectifs. La réunion d'Arusha a permis également de jauger le niveau d'avancement du projet REAP au sein des sections de TI en Afrique. Il a été question notamment de faire l'évaluation à mi-parcours du rapport sur les flux financiers illicites produit dans le cadre de ce projet que les différentes sections pays développent en lien avec Transparency international. C'est un projet régional qui au niveau du Congo, est mené par la RPDH. Le projet REAP travaille sur l'identification des flux finan-

Institut Supérieur Polytechnique Sainte Lucie d'Oyo
Ouvre les inscriptions pour l'année académique 2024-2025

Nos filières:

- Economie Numérique
- Transport et Logistique
- Gestion Comptable et du Personnel

Nos diplômes:

- ☐ BTS en deux (2) ans
- ☐ Licence en trois (3) ans

-Avec des stages garantis-

Nos avantages:

- Une salle multimédia avec wifi haut débit, des cours d'anglais et d'Informatique accélérés, ainsi qu'un cours d'auto-école(conduite) pour les étudiants.

Composition du dossier:

- Photocopie et relevé des notes du BAC
- Photocopie de l'acte de naissance
- Deux photos format identité
- Deux enveloppes kaki A4

Frais d'inscription: 10 000FCEA
Frais mensuels: 30 000FCEA

Tel: 06 580 6771/05 333 6831
isaintelucie@gmail.com
site web: www.ispslo-cg
Fb: Sainte Lucie Isplo/tik tok: @institut.sainte.lucie
Adresse: Paroisse Notre Dame d'Assomption d'Oyo



Avis d'appel d'offres N° Congo BU_24_RFGS_288918

Objet	Recrutement d'un cabinet d'audit pour la conduite d'Inventaire Physique des Stocks des Produits de Santé pour l'année fiscale 2024
Date de l'appel d'offres	18 juillet 2024
Date de clôture	16 août 2024 à 12 heures
Numéro de référence	Congo BU_24_RFGS_288918

Catholic Relief Services – United States Conference of Catholic Bishops («CRS»), une organisation à but non lucratif enregistrée en vertu des lois du District de Columbia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège au 228 West Lexington St, Baltimore, Maryland 21201, présent en République du Congo, et avec son bureau situé sur l'avenue du Tribunal, près de l'Ecole Remo Quartier Air Afrique Brazzaville, invite les cabinets d'audit indépendants de la place intéressés par le présent avis, à lui soumettre des propositions d'offres pour réaliser un inventaire de stock pour la fin de l'année fiscale 2024 et partager un rapport contenant les opinions sur la précision des résultats de l'inventaire.

Critères d'éligibilité:

Les cabinets d'audit éligibles doivent remplir les critères ci-dessous :

1. Être certifié et enregistré pour opérer en République du Congo
2. Avoir au moins 3 ans d'expérience de prise d'inventaire des programmes d'aide alimentaire ou de santé
3. Avoir suffisamment de personnel expérimenté pour la mission
4. La qualification dans le cadre de

l'audit "Yellow Book" par le Gouvernement des Etats-Unis serait un plus

Objectifs de la mission:

L'auditeur est tenu d'observer le décompte physique de fin d'année et de déterminer:

1. L'existence physique du stock
 2. L'état physique de l'inventaire
 3. L'efficacité des procédures de comptage physique
 4. La validité et l'exhaustivité des documents de réception et de la délivrance et des registres d'inventaire
 5. La validité des résultats du comptage et des ajustements des écarts
- Les cabinets d'audit intéressés et remplissant les critères ci-dessus listés peuvent retirer le cahier des charges au bureau de CRS sis au 4^e étage de l'hôtel ACERAC, situé dans l'impasse Bayardelle, Centre-Ville. Ils peuvent également en faire la demande par email à l'adresse **grace.mouzabakani@crs.org**. Les offres peuvent être soumises manuellement au bureau de CRS ou par voie électronique à l'adresse **bidcg@crs.org** au plus tard le 16 août 2024 à 12h00.

COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE
**Les bonnes pratiques de
gouvernance recommandées
aux établissements bancaires**

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) a organisé, le 18 juillet 2024 à Brazzaville, sa 13^e rencontre annuelle de concertation entre le gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et les différents responsables des établissements bancaires et de la microfinance assujettis à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Les travaux ouverts par Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des comptes publics et du portefeuille public, ont été conduits par Yvon Sana Bangui, président de la COBAC, en présence de Michel Djombala, président suppléant de la COBAC, vice-gouverneur; Marcel Ondélé, secrétaire général de la COBAC et d'autres responsables.



Photo de famille à l'ouverture des travaux

Cette rencontre a regroupé les directeurs généraux des établissements de crédit et de microfinance de la zone CEMAC. Successivement, les participants ont suivi plusieurs exposés, entre autres: «Problématique de la surexploitation des banques de la CEMAC au risque souverain», «Evolution des créances en souffrance dans la CEMAC et propositions de mesures prudentielles adaptées», etc...

A la lumière des débats, il a été retenu que les établissements de crédit devront disposer en permanence de fonds propres suffisants pour respecter l'ensemble des normes prudentielles. Pour permettre aux établissements assujettis de continuer de financer l'économie réelle et de réduire le risque de concentration, notamment sur un bénéficiaire, dont l'Etat, il pourrait être envisagé de relever le capital social minimum fixé à 10 milliards de francs CFA pour les banques et à 2 milliards de francs CFA pour les établissements financiers. Concernant la cyber sécurité dans le secteur financier, les pays de la CEMAC doivent investir, entre autres, dans le renforcement des capacités et à la mise en place de réglementations harmonisées.

Le directeur général de la banque postale du Congo, Calixte Tabangoli a dit: «Pour la cybersécurité, qui est un fléau, il y a un certain nombre de dispositions à prendre, mais surtout la protection et l'anticipation, parce que lorsque le risque survient, c'est trop tard, après ce sont des dégâts. Tout doit être mis sur la prévention. Il faut mettre en place des dispositifs nécessaires et la formation nécessaire des collaborateurs pour qu'ils ne fassent pas tout et n'importe quoi. Pour les créances en souffrance, la plupart des demandes qui sont formulées sont issues notamment de l'Etat, la banque centrale est la banque des Etats, donc il est parfois très difficile de dire non à une transaction qui est émise par l'Etat».

A l'ouverture des travaux, Yvon Sana Bangui a rappelé que cette rencontre constituait une plateforme essentielle d'amélioration de la maîtrise des risques et de l'affermissement de la résilience du système bancaire de la CEMAC.

Le président de la COBAC a passé en revue certains aspects marquant à l'échelle internationale et dans la zone CEMAC pour l'année en cours. L'activité économique mondiale a été résiliente avec une croissance qui devrait se situer et se stabiliser à 3,2 % en 2024 et 2025. Malheureusement, plusieurs facteurs fragilisent la bonne dynamique de l'économie internationale. Pour la CEMAC, en 2024, les perspectives macroéconomiques et financières font ressortir une croissance qui se situerait à 3,3 %, contre 2,3 % en 2023. Les tensions inflationnistes, bien qu'en baisse, persistent autour de 3,9 % en moyenne annuelle.

Il a signalé que le risque de blanchiment des capitaux aujourd'hui constitue une vraie menace pour l'intégrité, le bon fonctionnement et la réputation à l'extérieur du système bancaire de la zone CEMAC. Au regard de la recrudescence des infractions sur le blanchiment des capitaux et de l'émergence des nouveaux produits des services financiers dans la zone CEMAC, la COBAC a engagé des chantiers de réforme du cadre réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux applicable aux établissements de crédit, de microfinance et de paiement pour minimiser les risques. La COBAC doit demeurer vigilante sur la situation des établissements assujettis. Ouvrant les travaux, Ludovic Ngatsé avait rassuré et avait interpellé les banquiers: «J'ai la ferme conviction que les précédentes éditions de ces rencontres ont adhéré à cet esprit de concertation qui a guidé la COBAC et la BEAC à asseoir la profession bancaire et financière de la CEMAC dans le but d'échanger sur ces sujets d'intérêt commun en vue d'œuvrer ensemble au renforcement de la solidarité de notre communauté financière».

Philippe BANZ

"Le développement est le nouveau nom de la paix" (Pape Paul VI)

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN

Lancement officiel des activités

Dans le cadre de son installation officielle au Congo, le Fonds de solidarité africain (FSA) a organisé le 22 juillet 2024 à Brazzaville, une rencontre avec l'Association professionnelle des établissements de crédit du Congo (APEC-Congo). La cérémonie a été ouverte par Athanase Ngassaki, directeur de cabinet du ministre de l'Economie et des finances, en présence de Vincent Ngimbock, directeur général de UBA Congo, conduisant la délégation de l'APEC Congo et Abdourahmane Diallo, directeur général du FSA, avec quelques cadres de cette institution financière multilatérale.

La séance de travail a permis de faire connaître la mission du FSA aux établissements de crédit du Congo, en les invitant à adhérer au mécanisme de garantie. Le FSA vise à contribuer au développement économique et au progrès social de ses Etats membres africains en facilitant, à travers ses différentes techniques d'intervention, l'accès aux ressources financières nécessaires à la réalisation des projets d'investissement et autres activités génératrices de revenus.

Ouvrant la séance de travail, Athanase Ngassaki a souligné que cette rencontre avait un caractère hautement stratégique au secteur bancaire pour aboutir sur les résultats qui puissent contribuer de manière substantielle au développement socioéconomique du pays, qui est le nouvel Etat membre du FSA. Il a exhorté les participants à explorer toutes les opportunités de partenariat entre les établissements de crédit et le FSA, afin qu'il produise des effets souhaités. Les représentants de l'APEC Congo ont suivi la



Athanase Ngassaki avec la délégation du FSA et celle de l'APEC

présentation sur le Fonds de solidarité africain portant sur les mécanismes d'intervention du Fonds, ainsi que les opportunités qu'offre cette institution à l'économie congolaise.

A la fin de la séance, Vincent Ngimbock, chef de la délégation de l'APEC Congo, a estimé que le FSA propose un bon mécanisme. «C'est un mécanisme d'atténuation des risques, un levier permettant de booster le financement de l'économie nationale. Ce mécanisme est bien venu, parce que le véritable pro-

blème, entre autre, il se pose un problème de garantie, donc avoir un partenaire qui nous permet d'attribuer le risque et de proposer une garantie pour accélérer et développer le crédit, c'est une bonne chose. Toutes les banques y compris les microfinances sont invitées à regarder notre intérêt de ce mécanisme qui nous permet de pouvoir développer le crédit, parce que qui dit crédit dit risque. Ce mécanisme concerne tous ceux qui s'intéressent au financement de l'économie».

Ph. B.

AGENCE DE REGULATION DES TRANSFERTS DE FONDS (ARTF)

Evaluation de la campagne de sensibilisation sur le respect des textes et lois

La salle des conférences de la Direction générale de l'ARTF a servi de cadre le 20 juin dernier à la réunion d'évaluation entre l'ARTF et les opérateurs des transferts de fonds, opérant dans l'informel. Cette réunion a permis d'examiner le travail abattu durant une année.



Le Directeur général de l'ARTF encadré par le président du Conseil islamique du salut et les responsables des deux institutions

Depuis avril 2023, l'ARTF avait engagé une vaste campagne de sensibilisation sur le respect de la réglementation dans le secteur des transferts de fonds auprès des opérateurs agissant dans la clandestinité. Le but c'est de ramener ces derniers à se conformer aux textes et lois régissant ce secteur. Elle a sollicité l'accompagnement du Conseil islamique pour atteindre une partie des opérateurs d'obédience musulmane. En collaboration avec cette instance des descentes ont été effectuées dans la ville de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Ouessou, pour conscientiser les opérateurs concernés. Après une année de travail, sanctionnée par une formation aux fins d'outiller ces opérateurs dans leur secteur d'activité. Le directeur général de l'ARTF, Basile Jean Claude Bazébi est revenu sur l'important travail de sensibilisation réalisé à l'endroit des opérateurs, travail ayant débouché sur l'identification des opérateurs et l'octroi des autorisations provisoires d'exercice. Au terme de cette campagne, faut-il la poursuivre ou passer maintenant au contrôle s'interrogeait-il?

Le président du Conseil islamique du salut, Youssouf Serge Ngolo Nzila a remercié d'abord le directeur général de l'ARTF pour l'initiative prise de faire une évaluation de l'opération de sensibilisation, ensuite il a estimé que la campagne doit se poursuivre dans d'autres départements à l'image de la Likouala. Il a convié à cet effet les responsables des colonies de donner leur appréciation. A entendre la suite de sa délégation, notamment le secrétaire général de cette instance ainsi que les présidents des colonies Maliennes, Bénénoises, Congolaises et autres. Il conviendrait de poursuivre l'opération de sensibilisation; l'effectif sensibilisé représente un échantillon. La mission mixte de sensibilisation n'a pu atteindre toutes les localités où se trouvent ces opérateurs illicites effectuant d'importantes opérations de transfert.

Parmi les obstacles à cette campagne, il y a ce sentiment de peur qui rangent les opérateurs craignant des représailles des pouvoirs publics une fois identifiée.

Le directeur général de l'ARTF a rassuré les opérateurs économiques des bonnes intentions du régulateur qui ne compte en aucun cas rançonner ces derniers sinon les amener à respecter les dispositions réglementaires en matière de transfert de fonds.

A signaler que l'ARTF a reçu du 13 au 15 mai 2024, l'institut des transferts de fonds de l'Union Africaine à Brazzaville pour discuter sur le mécanisme de régulation et du fonctionnement du secteur en République du Congo.

Lacatus TALA SIGMUND

INFRASTRUCTURES

Le budget 2024 arrêté à 21 milliards de francs

Le comité de direction du Fonds routier s'est réuni le 16 juillet 2024 à Brazzaville, sous la direction de son président Yves Ickonga, en présence de Elenga Oba Ndziengué, directeur général du Fonds routier. A l'issue de cette session, les administrateurs ont adopté le budget 2024 qui s'élève à 21 015 500 000 de FCFA. Pour le directeur général, ce budget aidera à l'entre-



Les administrateurs à l'issue du comité de direction

tien de toutes les routes (routes bitumées, routes en terre) et quelques réalisations y compris les ouvrages, les ponts, etc. Ce budget ne peut pas répondre à la réalisation de tous les travaux. «Pour les maîtres d'ouvrage délégués, pour les besoins de notre ministère, il faut environ plus de 100 milliards de fonds. Nous espérons qu'avec la décision prise par la loi de finances de 2023 pour le budget 2024, nous aurons un plus. A l'avenir, nous verrons, comment augmenter ses ressources pour faire mieux. Nous souhaitons que nous ayons la possibilité de recouvrir la totalité de ses 21 milliards cette année», a précisé Elenga Oba Ndziengué.

Le président du comité de direction a indiqué que le Fonds routier connaîtra pour l'année 2024 une situation meilleure avec la création d'un compte spécial dénommé, Fonds national d'entretien routier, dans la loi de finances 2023 pour l'exercice 2024. «Cette année doit constituer pour le Fonds routier une année de grandes ambitions dans la mise en œuvre du financement des projets retenus dans le programme d'activités 2024, en dépit des difficultés de toute nature qui se présentent à notre structure», a déclaré Yves Ickonga.

En dehors du budget, les administrateurs ont adopté entre autres le rapport d'activités 2023, le programme d'actions 2024 et le rapport d'activités à mi-parcours du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Ils ont aussi recommandé l'accélération du processus de contractualisation des travaux relatifs à l'entretien.

Aybienevie

N'KOUKA-KOUDISSA



Avis d'appel d'offres N° Congo BU_24_RFGS_288918

Objet	Recrutement d'un cabinet d'audit pour la conduite d'Inventaire Physique des Stocks des Produits de Santé pour l'année fiscale 2024
Date de l'appel d'offres	18 juillet 2024
Date de clôture	16 aout 2024 à 12 heures
Numéro de référence	Congo BU_24_RFGS_288918

Catholic Relief Services – United States Conference of Catholic Bishops (« CRS »), une organisation à but non lucratif enregistrée en vertu des lois du District de Columbia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège au 228 West Lexington St, Baltimore, Maryland 21201, présent en République du Congo, et avec son bureau situé sur l'avenue du Tribunal, près de l'Ecole Remo Quartier Air Afrique Brazzaville », invite les cabinets d'audit indépendants de la place intéressés par le présent avis, à lui soumettre des propositions d'offres pour réaliser un inventaire de stock pour la fin de l'année fiscale 2024 et partager un rapport contenant les opinions sur la précision des résultats de l'inventaire.

Critères d'éligibilité :

Les cabinets d'audit éligibles doivent remplir les critères ci-dessous :

1. Être certifié et enregistré pour opérer en République du Congo
2. Avoir au moins 3 ans d'expérience de prise d'inventaire des programmes d'aide alimentaire ou de santé
3. Avoir suffisamment de personnel expérimenté pour la mission
4. La qualification dans le cadre de l'audit "Yellow

Book" par le Gouvernement des Etats-Unis serait un plus

Objectifs de la mission :

L'auditeur est tenu d'observer le décompte physique de fin d'année et de déterminer :

1. L'existence physique du stock
2. L'état physique de l'inventaire
3. L'efficacité des procédures de comptage physique
4. La validité et l'exhaustivité des documents de réception et de la délivrance et des registres d'inventaire
5. La validité des résultats du comptage et des ajustements des écarts

Les cabinets d'audit intéressés et remplissant les critères ci-dessus listés peuvent retirer le cahier de charge au bureau de CRS sis au 4e étage de l'hôtel ACERAC, situé dans l'impasse Bayardelle, Centre-Ville. Ils peuvent également en faire la demande par email à l'adresse grace.mouzabakani@crs.org. Les offres peuvent être soumises manuellement au bureau de CRS ou par voie électronique à l'adresse bidcg@crs.org au plus tard le 16 aout 2024 à 12h00.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution de la société **WIREPICK CONGO**, en sigle WPK, succursale de la société **WIREPICK INC CANADA**, société à responsabilité limitée de droit canadien, dont le siège social est situé à Toronto, ON M3J OH 1, Canada, 20 De Boers Drive, Unit 338, ayant une succursale sise au n°79 Avenue Boueta Mbongo, Moungali, Brazzaville et immatriculée au **RCCM sous le N°CG-BZV-01-2017-B21-00010, le 24 Février 2017** ;

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue en date à Toronto du 23 Juin 2024, il a été délibéré et adopté la décision portant la fermeture de la succursale Wirepick Congo et l'ouverture d'une nouvelle société de droit congolais Wirepick Congo SARL ;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 18 Juillet 2024, sous le **n°CG-BZV-01-2024-M-10030** aux fins de la dissolution de ladite succursale.

Pour insertion légale,
Le Greffier en Chef, Chef de Greffe
Maître Jean Clément NGATALI

ATLS
Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

BUILDMART CONGO SASU
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 000 F.CFA
Siège social : Parcelle IND – 52, Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, Kouilou, Loango, Pointe-Noire, République du Congo

RCCM : CG-PNR-01-2024-B17-00013

CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Leole Marcelle KOMBO et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 12 juillet 2024, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SOCIETE BUILDMART CONGO

Adresse du siège social : Parcelle IND – 52, Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, Kouilou, Loango, Pointe-Noire, République du Congo.

Objet social : La société a pour objet tant sur le territoire de la République du Congo et partout ailleurs, à l'étranger, toutes opérations concernant :

- Produire de manière durable des lingots d'aluminium de haute qualité à partir des déchets d'aluminium ;
- Produire des lingots de plomb à partir des batteries au plomb ;
- Produire des tuyaux et des clous en acier à partir de fils de machine ;
- Produire des lingots de cuivre à partir des déchets de cuivre et des barres d'armature en acier à partir de déchets de fer ;
- Fabriquer des produits conformes aux normes de l'industrie, la mise en œuvre d'un contrôle de qualité rigoureux, l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, l'investissement dans R&D et la garantie du respect des réglementations en matière de sécurité et d'environnement ;
- L'approvisionnement et le recyclage de déchets ;
- Promouvoir le recyclage, réduire les déchets et soutenir les initiatives de responsabilité sociale des communautés et des entreprises.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou encore le développement.

Durée de vie de la société : 99 ans ;

Président de la société : Monsieur Arun GOSWAMI

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00537** du 12 juillet 2024. Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le **N° CG-PNR-01-2024-B17-00013, le 12 juillet 2024.**

Pour avis.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution de la société **KITLANO CONGO BRAZZAVILLE SA**, société anonyme avec conseil d'administration au capital de 50.000.000 FCFA, prise par son Président Directeur Général en la personne de Monsieur **KEKANA Lesiba Timothy**, domicilié en cette qualité au siège social de ladite société sis, au n° 1 Rue Etsouali, Massengo, Djiri, Brazzaville et immatriculée au **RCCM sous le N° CG-BZV-01-2019-B14-00006, le 08 mars 2019** ;

Aux termes du procès-verbal de décisions extraordinaire des actionnaires de ladite société tenue en date à Brazzaville du 11 juillet 2024, il a été délibéré et adopté la décision portant la dissolution anticipée de la société **KITLANO CONGO BRAZZAVILLE SA** ;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 23 Juillet 2024, sous le **n° CG-BZV-OI -2024-M-10047** aux fins de la dissolution de ladite société.

Pour insertion légale,
Le Greffier en chef, Chef de Greffe
Maître Clément NGATALI

MEMOIRE

Il y a 30 ans, le père Paul Ondia Mikoto

Les anciens séminaristes, juvénistes, collégiens et élèves ayant fréquenté le séminaire Saint Pie X et le collège Champagnad de Makoua, ainsi que la chorale père Paul Ondia ont choisi la période du 4 au 7 juillet 2024 pour vivre cette commémoration placée sous le thème: «Le père Paul Ondia, trente ans déjà». Trois moments ont marqué cet événement: la conférence-débat sur le père Paul Ondia; la récollection de la chorale sur l'importance du chant latin dans l'Eglise à l'exemple du père Paul Ondia et la messe d'action de grâce.

J eudi 4 juillet 2024 a eu lieu la conférence-débat sur l'évocation du père Paul Ondia, co animée par Mgr Victor Abagna Mossa, le père Christian de La Bretesche et le colonel Gustave Pana Zoula, sous la modération du professeur André Patient Bokiba.

M. Gustave Pana Zoula a dressé un portrait historique du premier spiritain congolais qui avait des qualités exceptionnelles, d'une carrure de grand pédagogue au petit séminaire Saint Pie X de Makoua.

Vendredi 5 juillet, les choristes ont été édifiés par le père Matthieu Bililou sur l'importance du chant latin dans l'Eglise. Le professeur André Patient Bokiba a parlé des clivages linguistiques qui existent dans l'Eglise ou le dialecte lingala est utilisé dans les paroisses nord et le lari dans les paroisses sud de Brazzaville. Le latin comme chant liturgique et première langue d'évangélisation dans l'Eglise est relégué au second plan.



Père Paul Ondia

Dimanche 7 juillet, 14^e dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique B, l'eucharistie présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville en l'église Notre-Dame des Victoires de Ouenzé était concélébrée par Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando. Aux côtés des deux prélats, on comptait moins de dix prêtres concélébrant, parmi lesquels le père Clotaire Jonas Bangui, curé de la paroisse et les chants étaient assurés par la chorale père Paul Ondia. Au cours de cette messe célébrée en différé le 7 juillet 2024, date commémorative de l'inhumation du père Paul Ondia, Mgr Victor Abagna Mossa a prononcé une homélie dans laquelle il a souligné que «la mort



La chorale Père Paul Ondia posant pour la postérité après la messe

est le pont qui nous conduit à Dieu. Les anciens séminaristes, juvénistes, collégiens et élèves de Makoua doivent se souvenir de ce formateur sur l'héritage qu'il leur a légué».

M. Xavier Mpougalogui, président de la chorale père Paul Ondia a retracé l'historique de ce premier prêtre spiritain congolais, originaire de la mission Notre-Dame de Lékéty né en 1924 au village Nkoua, à 30 km de Lékéty, district d'Okoyo. Il entre au séminaire des spiritains et fait son noviciat à Chevilly à Paris, pour les études théologiques. Il est ordonné prêtre le 3 octobre 1954 à Chevilly et affecté au petit séminaire Saint Pie X de Makoua en qualité de professeur de latin et de littérature. De là, il a pour élèves les jeunes Hervé Itoua (évêque émérite de Ouesso), Victor Abagna Mossa (archevêque émérite d'Owando) et l'abbé François Dominique Wambat (ancien aumônier universitaire d'illustre mémoire). Le

4 juillet 1994, après avoir célébré une messe de mariage à Dakar, le père Paul Ondia prit le chemin de retour pour sa paroisse de Louga. A quelques 80 km de Dakar sur la route de Thiès, il a perdu le contrôle de sa voiture et a heurté un arbre. Il a trouvé la mort sur le champ et inhumé le 7 juillet 1994 à Saint Louis au Sénégal. Quarante jours après, une messe a été célébrée en la Basilique Sainte-Anne du Congo. Les anciens séminaristes, juvénistes, collégiens et élèves de Makoua se sont retrouvés pour pérenniser sa mémoire. L'idée de créer la chorale père Paul Ondia a germé et le 21 août 1995, elle a été portée sur les fonts baptismaux. Pour pérenniser sa mémoire, deux maisons de formation ont été construites, l'une est le postulat père Paul Ondia à Kinsoundi, et l'autre, l'école primaire à côté du marché de Ouenzé.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Guillaume Leschallier De Lisle en visite à Sainte Marie Faustine de Tsiélambo

Sur invitation de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et en marge de la session pastorale de clôture de l'année pastorale 2023-2024 dans l'archidiocèse de Brazzaville, Mgr Guillaume Leschallier De Lisle, évêque auxiliaire et vicaire général de Meaux (France) a célébré le mercredi 10 juillet 2024 une messe en l'église Sainte Marie Faustine de Tsiélambo, située dans le 7^e arrondissement Mfilou-Ngamaba dans une église encore en baraquement. Foule joyeuse et fervente en cet après-midi à Tsiélambo où les fidèles arboraient l'uniforme des



Mgr Guillaume Leschallier De Lisle.

mouvements d'apostolat pour un accueil chaleureux à Mgr Guillaume Leschallier De Lisle. Autour du célébrant principal, il y avait Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou; Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, le curé de la paroisse l'abbé Hybride Rosia Fadrine Nkounkou et le curé doyen du doyenné Sainte Rita. Sous les mélodies de la schola populaire et la chorale paroissiale.

Dans son homélie, Mgr Guillaume Leschallier De Lisle a remercié l'archevêque de Brazzaville pour cette invitation ainsi que la communauté paroissiale pour l'accueil enthousiaste qui lui a été réservé. «Jésus, j'ai confiance en toi, c'est la devise de Sainte Marie Faustine que j'ai lue sur les murs de cette église. L'évangile de ce jour nous parle de l'amour, car Jésus envoie ses douze apôtres deux par deux pour aller prêcher la bonne nouvelle dans toutes les extrémités de la terre. Nous, évêques, successeurs des apôtres, avons le devoir de vous convier à l'amour. Aimez-vous les uns les autres comme Jésus lui-même vous aime. Manifestons l'amour de Dieu comme à l'époque des premières communautés chrétiennes où elles mettaient tout en commun. Ne choisissons pas la guerre qui détruit nos corps comme cela se passe ailleurs, mais cherchons la miséricorde de Dieu. Vous êtes un peuple enthousiaste, soyez de bons disciples de Jésus et de bons missionnaires qui témoignent», a souligné Mgr Guillaume.

Le Conseil pastoral paroissial ainsi que la marraine de la paroisse, Mme Christelle Colombe Bouaka Milandou, ont offert des présents (carte du Congo et chemise en raphia) à Mgr Guillaume Leschallier De Lisle. La visite guidée des travaux de construction de la grotte mariale dont la bénédiction est imminente, a clos cette célébration eucharistique.

Pascal BIOZI KIMINOU

OFFICE NOTARIAL

de Me Chimène Prisca Nina PONGUI

sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans
1er étage Immeuble « MA RECONNAISSANCE »
B P : 14745 - Tél : (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail : offcenotarialpongui@gmail.com

NATACHA BOUMBA INVESTISSEMENTS en sigle « N.B.I »

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
au capital social : 1 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
50, rue Likouala, Arrondissement 3 Poto-Poto
RCCM : CG-BZV-01-2024-B13-00380

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre et enregistré à Brazzaville, le vingt-six juin de la même année à la recette des Impôts de Poto-Poto, sous le **Folio 112/52 numéro 3152**, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «**NATACHA BOUMBA INVESTISSEMENTS**» en sigle «N.B.I.», une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Objet :

La société a pour objet :
-Vente des produits alimentaires ;
-Import-Export.

Siège social: Brazzaville (République du Congo), 50, rue Likouala, Arrondissement 3 Poto-Poto.

Capital social: un million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt-quatre juin deux mil-

le vingt-quatre, de la société ci-dessus plus amplement désignée, l'Associée Unique a entièrement souscrite et libérée intégralement les parts sociales. Ledit acte a été enregistré à Brazzaville, le vingt-six juin de la même année à la recette des Impôts de Poto-Poto, sous le **Folio 112/53 numéro 3153**.

Gérance de la société: Madame **Natasha Rosine Yolène BOUMBA**, Associée Unique assume elle-même les fonctions de Gérante, pour une durée illimitée.

Immatriculation : la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le deux juillet deux mille vingt-quatre, sous le numéro : **CG-BZV-01-2024-B13-00380**.

Pour avis & mention
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

“SEED”

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

Capital social : 1.000.000

Siège social : Brazzaville, bloc 166, Parcelle 9, Djiri

RCCM : CG-BZV-01-2019-B13-00137

REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 23 juillet 2019, reçu par Maître **KAYA MUHAMAD-YAYA**, Notaire, titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, enregistré le 24 juillet 2019, à la recette des impôts de Talangai, **folio 137/4, numéro 214**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

Dénomination sociale : «SEED» SARLU ;

Siège social : Brazzaville, bloc 166, Parcelle 9, Djiri, Arrondissement 09, (République du Congo).

Capital social : Un Million (1. 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune entièrement souscrites et libérées.

Objet social: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger tant pour son compte que pour le compte d'un tiers ;

- Le négoce et représentation commerciale ;
- La distribution de produits cosmétiques ;
- Les bâtiments et travaux publics ;
- Le transport de toutes sortes de marchandises ;
- La régie publicitaire et audiovisuelle ;
- L'entretien et nettoyage de bâtiments ;
- La vente des appareils électroménagers ;
- Les prestations de services en informatique, bureautique ;
- L'import-Export de matériels électroniques,

solaires et luminaires

•L'agroalimentaire ;

•La restauration.

Durée: La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Apports en numéraire: Suivant l'état de souscriptions et de versements annexé à la déclaration notariée de souscription et de versements dressé par Maître **KAYA MUHAMAD-YAYA**, en date à Brazzaville du 23 juillet 2019 et enregistré le 24 juillet 2019, à la recette des impôts de Talangai, **folio 137/6, numéro 214**, l'Associé unique a souscrit et libéré en intégralité les parts de la société «SEED» SARLU.

Gérance: Conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts, Monsieur **HODONOU Yannick Arife Vignon**, a été nommé en qualité de Gérant de la société pour une durée indéterminée.

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 26 juillet 2019, sous le numéro **CG-BZV-01-2019-B13-00137**.

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 26 juillet 2019, sous le numéro **CG-BZV-01-2019-B13-00137**.

Pour insertion

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Clôture des états généraux

Les travaux de la concertation des ouvriers apostoliques de l'archidiocèse de Pointe-Noire ont pris fin après quatre jours de débats. Ces états généraux se sont tenus du 4 au 14 juin 2024 dans l'archidiocèse. Ils ont été initiés par Mgr Abel Liluala, l'ordinaire du lieu, organisés dans le but d'examiner la vie de l'Eglise dans les différents aspects. A la clôture de ces assises, une messe d'action de grâce a été célébrée le vendredi 14 juin en la cathédrale Saint-Pierre pour remercier Dieu pour la bonne tenue des travaux. La messe a été célébrée par Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain du lieu, accompagné de Mgr Jean Claude Makaya Loemba, évêque émérite et de Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. La présence des autorités civiles et militaires de la ville de Pointe-Noire a rehaussé l'éclat de cette messe animée avec les belles mélodies de la chorale Sacré-Cœur de la paroisse cathédrale.



Pendant la messe de clôture

Pendant dix jours, les ouvriers apostoliques et les laïcs se sont plongés dans les échanges, les discussions, les partages et les débats sur les questions d'intérêt de l'archidiocèse pour sa bonne gouvernance.

Au cours de ces travaux, 18 commissions ont épinglé les axes essentiels et les thèmes. Elles ont fait leur mise en commun après les carrefours qui ont été animés par cinq équipes. Ces équipes ont apporté des corrections, des ajouts, des révisions en prenant en compte les propositions et remarques des uns et des autres durant les débats. Il y a eu les commissions patrimoine, projets et développement, pastorale, liturgie et catéchèse, pastorale de la famille, éducation et enseignement catholique, gestion des personnels et des biens dans les groupements, mouvements et services, vie consacrée, pastorale en zone

rurale, vie communautaire et gestion des conflits, pastorale de la maison d'arrêt et des personnes vivant avec handicap, économe et procure, vocation et formation, médias et communication, formation permanente et pastorale de l'enfance et de la jeunesse. Toutes se sont exprimées dans l'harmonie et dans la paix, de manière libre leurs craintes, doutes et surtout les attentes.

Pendant ces travaux, les temps de réflexion ont permis de rendre compte des failles, des déficiences organisationnelles, des limites et aussi des nombreuses potentialités à fructifier. En clôturant les travaux, au cours d'une messe, Mgr Abel Liluala dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Mathieu (Mt 5, 27-33), a salué la participation effective des ouvriers apostoliques dans l'archidiocèse de Pointe-Noire et celle de nombreux fidèles laïcs

venus des différents horizons. «Grande a été ma joie de nous partager, discuter et débattre des questions d'intérêt commun dans un esprit synodal. Comme moi, vous avez fait une expérience certaine des talents que nous possédons, tant dans le clergé que dans le laïc. Nous avons tout intérêt à fédérer tous ces atouts. Nous gagnerons à mettre toute cette richesse à contribution pour le plus grand bien de notre Eglise particulière. Au sortir de ces états généraux, ayons à cœur de garder l'unité dans l'esprit, par le lien de la paix. Cet effort vers la plénitude de l'unité passe nécessairement par la reconnaissance et la valorisation du bien que les autres sont capables de faire. Rendons grâce à l'Esprit Saint qui a permis la tenue paisible et harmonieuse de ces assises. Car, malgré nos vues parfois divergentes, nous avons su faire prévaloir la vérité. Et je salue cet événement

comme un temps de purification pour chacun de nous en particulier et pour notre archidiocèse dans son ensemble. Comme le prophète Elie, acceptons de sortir de la caverne du retranchement, du repli sur soi, du mépris des autres et de la trop grande estime de nous-mêmes. Puissent donc ces plénières marquer le début d'une nouvelle ère pour la vie et l'organisation», a dit Mgr Abel. Avec la joie de la fin des travaux, sœur Anastasie Makosso Balou, vierge consacrée, a invité Mgr Abel et le clergé à se mettre au travail : «Rappelez à votre entourage qu'il faut vivre ensemble et, Mgr, soyez un père pour tous. Un père qui écoute, qui discerne et qui décide à la lumière de l'Esprit Saint avec vos conseils si possible», a dit Sr Anastasie.

Madocie Déogratias
MONGO

CONGREGATION DES SŒURS DE SAINT JOSEPH DE CLUNY

Sœur Marie-Laure Ndoudi désormais détentrice d'un Master professionnel

Après un parcours particulièrement digne et élogieux en management des ressources humaines à l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE), Smerthe Guylène Laure Ndoudi, religieuse de la Congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cluny, Sr Marie-Laure Ndoudi, en religion, a soutenu publiquement avec succès son mémoire de fin de formation pour l'obtention du diplôme de Master professionnel, au titre de l'année académique 2023-2024, sur le thème: «Formation continue des enseignants des écoles conventionnées catholiques de type 1: problèmes et perspectives». C'était lundi 24 juin 2024, dans la salle Corosol-Mangoustan de l'ESGAE devant un jury présidé par le Professeur André Patient Bokiba. Cette soutenance publique s'est déroulée en binôme avec Leticia Lana Iwanga.



Le président entouré des membres du jury

Dans l'auditoire, pouvaient être distingués des parents, amies, connaissances et consœurs de la religieuse à l'honneur.

Ayant pour directeur de recherche le Professeur titulaire des universités, André Patient Bokiba, avec comme co-directeur de recherche M. Joseph Mantelo, chargé de cours, et pour rapporteur, M. Marie Albert Malonga ce mémoire qui s'inscrit dans le processus de la formation continue est dédié à la mère de l'impétrante, Gisèle Kissita Samba; à la mère générale de sa congrégation, sœur Clare Stanley; à la mère provinciale, sœur Josiane Moukoko Mpambou; à son ancienne supérieure de commu-



Sœur Marie Laure Ndoudi nauté, sœur Constance Colombe Boussoukou; et à sa supérieure actuelle de communauté, sœur Marie Charlotte Louvouezo. Le document est subdivisé en

deux parties précédées d'une introduction et couronnées par une conclusion suivie de la bibliographie. La première partie intitulée: «Approche structurale et conceptuelle de l'étude», comprend deux chapitres, tout comme la deuxième partie ayant pour titre: «Approche empirique» comporte aussi deux chapitres. «L'efficacité d'un système éducatif dépend en particulier de ceux qui dispensent l'enseignement en classe. Tous les acteurs de l'éducation ont souligné le rôle crucial du personnel enseignant dans la réussite des élèves. Les efforts déployés dans le monde pour atteindre les objectifs escomptés liés à l'amélioration de la qualité de l'éducation ont confirmé la contribution indispensable des enseignants qualifiés.»

a écrit l'impétrante dans l'introduction de ce mémoire avant de dégager l'intérêt de mener ce travail de recherche. Cet intérêt réside dans le fait d'«apporter une interprétation afin de conscientiser les responsables de formation de la Direction générale des écoles privées conventionnées et la Direction générale de la formation continue pour leur permettre de mener des actions correctives allant dans le sens de mettre en place les dispositifs plus adéquats de la formation continue pour les enseignants.» Abordant l'objectif général de cette œuvre d'une grande portée intellectuelle, Smerthe Guylène Laure Ndoudi affirme qu'elle consisterait à: «améliorer le rendement des enseignants et qu'ils soient en mesure d'accomplir convenable-

XVII^e DIMANCHE ORDINAIRE – ANNEE-B

«Où pourrions-nous acheter du pain pour qu'ils aient à manger?»

Textes: 2 R 4,42-44; Ps 144 (145),10-11,15-16,17-18; Ep 4,1-6; Jn 6,1-15

A partir d'aujourd'hui, pendant cinq dimanches, la liturgie nous offrira la lecture du chapitre 6 de l'évangile de Jean, où Jésus parle de soi-même comme du «pain de la vie», «le pain vivant, qui est descendu du ciel».

Cette révélation, qui fera entrevoir le sacrifice pascal de Jésus et l'Eucharistie, commence par le signe de la multiplication des pains, accompli par Jésus devant les foules.

Les autres évangiles suggèrent que Jésus accomplit ce signe pour soutenir les foules affamées, poussé par sa compassion et par la prière des disciples. L'évangile de Jean, cependant, sans exclure cette motivation, n'insiste pas sur la faim et la fatigue des foules, mais il porte davantage l'attention sur le regard de Jésus, adressé vers la foule nombreuse venant à lui. De plus, cet évangile fait remarquer un détail du calendrier: «la Pâque, la fête des juifs, était proche». L'évangéliste veut donc montrer ici une initiative que Jésus décide de façon totalement libre et gratuite, et veut suggérer aussi que le contexte de la fête de Pâques est important pour comprendre ce que Jésus va accomplir.

L'initiative de la «multiplication des pains» a sa source entièrement dans le cœur du Christ, aucun autre ne la sollicite. Toute grâce de salut vient de la même source, du cœur du Christ, qui sait voir et comprendre les exigences de l'humanité.

En même temps, l'initiative du Christ ne s'achève pas dans la solitude. Le Seigneur, qui aurait bien la capacité d'agir tout seul sans rien demander à personne, accomplit ses œuvres en sollicitant la coopération des créatures, en donnant à nous aussi la grâce de pouvoir être des instruments de son action de salut. Dans le contexte de notre récit, Jésus fait intervenir tout d'abord l'un des apôtres, Philippe, invité à se poser la question: «Où pourrions-nous acheter du pain pour qu'ils aient à manger»? Philippe a une réponse prompte et escomptée: «Le salaire de deux cents journées ne suffirait pas pour que chacun reçoive un peu de pain». C'est-à-dire: nous n'en avons pas les moyens, il est même inutile de se poser la question.

Mais Jésus ne prétendait pas que Philippe ait la solution, plutôt qu'il sentait le problème et s'intéressait à la situation de la foule. Très souvent nous n'avons pas de solutions humaines, mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas partager les soucis et les nécessités de nos frères. Les sentir dans notre cœur, cela signifie déjà s'en occuper, chercher, demander, prier. Et à travers ce sentiment de coparticipation, nous pouvons quand même mettre notre pauvreté et notre faiblesse au service de la grâce de Dieu.

C'est juste ce qui va arriver. André écoute la question et la réponse découragée de Philippe. Il semble avancer un peu, pourtant sans trop s'exposer: «Il y a là un jeune garçon qui a cinq pains d'orge et deux poissons, mais qu'est-ce que cela pour tant de monde!» Cinq pains pour cinq mille personnes: c'est très peu, c'est presque invisible, mais cette expression de la pauvreté et de la faiblesse humaines, que maintenant on met à la disposition du Seigneur. Et il la multiplie pour les multitudes. Encore mieux: il la partagera.

Le peu de l'homme, le tout de la grâce. C'est la même relation qui décrit l'Eucharistie: un peu de pain, un peu de vin, mis à disposition par l'homme, qui deviennent le corps et le sang du Christ. Toute action d'amour et de charité n'échappe pas à cette règle: le peu de l'homme, offert avec amour et fidélité, devient instrument de l'agir de Dieu dans son abondance.

Car ce qui fait de la pauvreté humaine un instrument de Dieu, n'est pas la quantité, mais le don, le partage. La petitesse, quand elle est offerte, peut rassasier les multitudes.

Jésus lui-même, dans son sacrifice pascal, offre la faiblesse et la petitesse de son humanité, en la mettant dans les mains du Père, pour qu'il en fasse l'humanité nouvelle, appelée à participer de la vie divine.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

ment leur labeur dans la pratique de ce qu'ils ont appris lors de la formation continue.»

«Ce mémoire explore la formation continue des enseignants des écoles conventionnées catholiques de type 1, visant à sensibiliser les responsables pour la mise en place des dispositifs mieux adaptés. Les objectifs spécifiques sont d'identifier les faiblesses de la formation, de comprendre son impact sur les résultats des apprenants et de définir une politique d'amélioration en lien avec le développement des compétences des enseignants», peut-on

lire sur la quatrième couverture de ce mémoire.

Au terme de cette cérémonie de soutenance publique, le jury a statué et a accordé la note de 15/20 avec la mention: Bien, à Smerthe Guylène Laure Ndoudi, la déclarant ainsi détentrice du diplôme de Master professionnel en management des ressources humaines, faisant d'elle une diplômée de plus dans sa famille religieuse et dans l'Eglise qui est au Congo.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Inauguration du Lycée d'Abala par MTN Congo : Une nouvelle ère pour l'éducation dans le Département des Plateaux

Abala, Département des Plateaux, 13 Mai 2024, MTN Congo a officiellement inauguré le nouveau lycée d'Abala, marquant une étape significative dans le renforcement de l'infrastructure éducative de cette contrée. Cet établissement moderne est destiné à offrir un environnement d'apprentissage de qualité aux élèves du département des Plateaux, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives pour l'éducation locale.

La cérémonie d'inauguration a été présidée par le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique, Monsieur Leon Juste IBOMBO, en présence de plusieurs infrastructures modernes visent à offrir un cadre propice à l'apprentissage et à encourager les jeunes à poursuivre leurs études dans les meilleures conditions possibles. L'importance de ce nouveau lycée pour



Le DG de MTN Congo Ayham Moussa prononçant son allocution

à l'organisation de programmes de formation pour les jeunes. Cette démarche vise à offrir à chaque enfant congolais la chance de recevoir une éducation de qualité, condition essentielle pour le développement durable et la prospérité de la nation.

Les élèves et les parents ont exprimé leur enthousiasme et leur reconnaissance pour cette nouvelle infrastructure. « Nous sommes très heureux de voir ce lycée ouvrir ses portes. Cela va grandement améliorer la qualité de l'enseignement et offrir de meilleures opportunités à nos enfants, » a déclaré un parent.

L'inauguration du lycée d'Abala par MTN Congo représente un pas en avant majeur pour le département des Plateaux. Cet établissement est appelé à devenir un centre d'excellence éducative, contri-

tion qui décourageait souvent les familles et contribuait au taux élevé d'abandon scolaire. Avec ce nouveau lycée, les élèves peuvent désormais bénéficier d'une éducation de qualité à proximité de chez eux, ce qui devrait considérablement améliorer le taux de scolarisation et de réussite dans le département.

De plus, la présence de cette institution contribue à dynami-

caux devraient également bénéficier de l'augmentation de la population scolaire et des activités qui en découlent.

MTN Congo, société engagée depuis plusieurs années dans le développement de l'éducation, joue un rôle crucial dans l'amélioration des infrastructures scolaires à travers le pays. Grâce à ses nombreuses initiatives et partenariats, MTN Congo a contri-



Une vue de la bibliothèque du nouveau lycée

dignitaires, représentants de la communauté, parents d'élèves et, bien sûr, des élèves eux-mêmes. Cet événement a été l'occasion de souligner l'engagement de MTN Congo en faveur du développement éducatif et de l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Le nouveau lycée, fruit d'un partenariat public-privé entre MTN Congo et les autorités de la République, est équipé de salles de classe spacieuses, d'une bibliothèque, des toilettes... Ces



Plan de profil du lycée d'Abala

la localité d'Abala et ses environs ne saurait être sous-estimée. Avant l'ouverture de cette école, de nom-

breux élèves devaient parcourir de longues distances pour accéder à un établissement secondaire, une situa-

ser l'économie locale en créant des emplois pour les enseignants et le personnel de soutien. Les commerces lo-

bué à la construction et à la réhabilitation de plusieurs établissements scolaires, à la fourniture de matériel éducatif et

buant ainsi à la formation de la future élite du département et du pays.

BFN

CONFÉRENCE INTERNATIONALE ANTI-CORRUPTION

La CNTR était de la partie

L'ONG Transparency International a organisé du 18 au 21 juin 2024 à Vilnius, en Lituanie, la 21^e conférence internationale anti-corruption sous le thème : «Confronter les menaces mondiales : défendre l'intégrité». Militants, journalistes et acteurs économiques, c'est plus de 140 pays qui se sont réunis cette année. Le Congo y était représenté par une délégation de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) conduite par son vice-président Albert Ontsaka.

Forum mondial majeur en matière de lutte contre la corruption et de promotion de la transparence et l'intégrité du secteur public et privé. L'IACC (Conférence internationale anti-corruption) a été créée pour rassembler des experts, mais également des représentants de gouvernements, des entreprises ou en encore des ONG, afin de discuter des stratégies et initiatives à envisager pour lutter contre ce fléau qu'est la corruption. Au cours de cette rencontre de haut niveau, plusieurs communications ont eu lieu autour de sept panels. De ces communications, il ressort que les acteurs de la lutte contre la corruption doivent collaborer, pour espérer réduire l'action nocive de la corruption dans le monde, puisqu'aucun pays, aucune organisation ne pourra seul, venir à bout de la corruption, au regard de ces ramifications. A côté de celles-ci, on note plus d'une centaine d'ateliers, liés aux stratégies de lutte contre la

corruption dans le monde. Des ateliers qui ont permis d'explorer des solutions innovantes en la matière. Plusieurs personnalités notables y ont pris part. En marge de cette conférence, la délégation congolaise a eu des entretiens avec certaines d'entre elles, en l'occurrence Peter Eigen, fondateur de Transparency international ; Samuel Kaniinga, délégué de Transparency international pour l'Afrique francophone ; Andréa Schwarz, directeur général adjoint chargé des opérations et enquêtes de l'office anti-corruption ; Mouhamadou Diagne, vice-président en charge de l'intégrité à la Banque mondiale ; Mme Tolojanahary Ndassana du secrétariat du projet associé au Programme d'intégrité de la gouvernance climatique au niveau de Transparency international. Ces entretiens ont permis à la partie congolaise de partager sa vue sur la lutte contre la corruption, qui est synonyme de la promotion de



Albert Ontsaka (2^e à partir de la g.) et les autres membres de la délégation

la transparence dans la gestion des finances publiques. La délégation de la CNTR a également informé ses interlocuteurs du travail accompli sur le terrain ainsi que de quelques difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses missions. Elle a souhaité entretenir une collaboration avec Transparency international en ce qui concerne la formation des membres et des collaborateurs en matière d'enquête sur la transparence.

A propos de l'échange avec Mme T. Ndassana, il a été question de mettre la CNTR en partenariat avec une agence malgache œuvrant dans la lutte contre la corruption, en vue d'une coopération sud-sud dans ce domaine.

LA CNTR en quête d'expérience

Une autre délégation de cette institution, conduite par le commissaire Sylvain Elenka s'est rendue à l'Agence française anti-corruption, à Paris en France. Elle a eu une séance de travail avec Mme Gaëllane Pelen, magistrate, chargée de mission à l'agence précitée. Les deux institutions ont émis la nécessité de coopérer étant donné qu'elles ont des missions semblables et peuvent faire cause commune pour trouver des solutions au problème de corruption dans le monde.

Germaine NGALA

EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE

Un manifeste des jeunes pour éveiller les consciences

«Agir aujourd'hui pour la sauvegarde du bassin du Congo», c'est l'intitulé du manifeste des jeunes congolais. Son lancement officiel a eu lieu vendredi 21 juin 2024 à Brazzaville sous le patronage de la ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan Nonault.

Au cours de cette cérémonie réhaussée de la présence du coordinateur-résident du système des Nations unies au Congo Chris Mburu, du représentant-adjoint de l'UNICEF Georges Gonzales, huit jeunes ont été choisis pour la lecture de ce manifeste élaboré avec l'appui de l'UNICEF et de l'ONG Human Empress. Ce document est le fruit d'une réflexion collective menée pendant trois semaines après le sommet des trois bassins forestiers tropicaux tenu en octobre 2023 à Brazzaville. Saluant l'initiative de jeunes, le représentant-adjoint de l'UNICEF a rappelé que la perte de la biodiversité et la dégradation de l'écosystème ont de graves conséquences sur la santé et le bien-être des enfants. «L'impact dramatique des changements climatiques sur les plus petits souligne l'urgence à agir maintenant et de manière décisive. La mission de l'UNICEF prend tout son sens : Agir pour que les droits de chaque enfant soient reconnus et protégés, notamment le droit de chaque enfant à vivre dans un environnement propre, sain et durable», a-t-il indiqué. «Ce travail démontre votre pragmatisme et détermination à ce que les objectifs exprimés dans ce document se traduisent en résultats tangibles», a-t-il ajouté. Ce manifeste alerte sur les

menaces climatiques qui pèsent sur la pérennité du bassin du Congo et propose des solutions concrètes. Pour Arlette Soudan Nonault, l'avenir des 95 millions de jeunes du bassin du Congo est directement menacé par les conséquences du changement climatique et de la perte de la biodiversité, d'où l'importance de les impliquer à tous les niveaux de la prise de décision, car toute réponse climatique qui n'inclut pas leur voix est une injustice faite à cette catégorie essentielle de la population. «L'indice de risque climatique est élevé chez les enfants dans la plupart des pays du bassin forestier du Congo, dont le nôtre. Ces risques se caractérisent par la pollution de l'environnement et l'émergence des maladies hydriques, lesquelles sont les principales causes de décès chez les moins de 5 ans. Pour ce faire, lors du sommet des trois bassins forestiers d'octobre dernier, l'UNICEF avait demandé aux pays participants d'assurer la réalisation de trois objectifs : protéger chaque enfant en veillant à ce que les services essentiels, l'eau, l'assainissement, la santé, l'éducation, la protection sociale et la protection de l'enfance soient résilients face aux effets croissants du changement climatique ; préparer chaque enfant et chaque jeune à vivre dans un monde en mutation, (...)



La ministre soudan Nonault (à d) recevant le manifeste

pour une planète vivable et un avenir durable, etc.», a rappelé la ministre de l'Environnement. Chris Mburu, quant à lui, a souligné qu'à l'approche de 2030, il est impératif que nous nous associons tous pour accélérer et atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Une des meilleures façons de le faire est d'être en partenariat avec les enfants et les jeunes et leur donner l'espace approprié pour s'exprimer. «Il est donc urgent de faire entendre la voix des enfants et des jeunes car leur avenir est menacé par le changement climatique et la dégradation de l'écosystème», a-t-il indiqué. Paule Sarah Nguie, coordinatrice de l'ONG Human Empress, pense que ce manifeste est un appel à un changement radical et immédiat. «En tant que jeunes, nous sommes conscients du rôle que nous pouvons jouer pour protéger notre environnement», a-t-il dit.

Richelie Miness MAKANGA (Stagiaire)

ALBINISME

Distribution des crèmes solaires par l'association Johny Chancel pour les albinos

Pour marquer son attention à la cause des albinos au Congo, l'association Johny Chancel pour les albinos a offert 250 kits de crèmes solaires aux albinos à la clinique médico-sociale de l'Association éponyme. C'était à la faveur de la clôture des premières journées de dermatologie célébrées du 13 au 15 juin à Brazzaville dans le cadre de la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme.



Après la remise des kits, les bénéficiaires posant pour la postérité

L'Association Johny Chancel pour les albinos (AJCA) est une initiative de M. Johny Chancel Ngamouana qui œuvre depuis 2017, sans relâche, dans la prise en charge des personnes vivants avec albinisme, en apportant un accompagnement multiforme ; social, économique...

Décrite depuis 2014 par l'ONU, la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme célébrée le 13 juin vise, entre autres, à changer la perception des humains sur la personne albinos afin de vaincre la discrimination et les violences à l'égard de cette couche de la société. «L'inclusion fait la force», tel a été le thème choisi pour célébrer cette journée. Tour à tour, des intervenants issus des organisations de plusieurs pays africains membres du réseau RO-PAC, ont plaidé pour la prise en charge multidimensionnelle des personnes atteintes d'albinisme.

L'ambassadeur du Brésil au Congo, Renato Soares Menez, a déclaré que cette occasion nous invite à promouvoir l'égalité de tous les individus quelle que soit leur condition génétique. «Il est important d'aborder régulièrement la question de l'albinisme dans divers contextes y compris dans les médias afin de sensibiliser le public aux difficultés rencontrées par les albinos», a exhorté le diplomate brésilien.

A noter que le don de l'AJCA était composé des crèmes solaires, des parasoleils ainsi que des lunettes de lecture pour la protection des albinos. Pour ce faire, l'association a été appuyée par le Consul Honoraire de la République de Saint-Marin ainsi que des ambassadeurs du Cameroun, de l'Inde et du Gabon. Sans omettre le ministère des Affaires sociales.

En fonction de ses moyens, l'AJCA procède à la distribution des kits qu'après, ce qui n'est pas bon. Raison pour laquelle le président de l'association qui milite pour l'amélioration des conditions de vie des albinos a sollicité des accompagnements de tout bord pour la mise en place d'une unité de fabrication des crèmes solaires. «Nous avons besoin de l'accompagnement. Apportez votre pierre à l'édifice afin que se projet voit le jour le plus vite possible», a-t-il lancé.

La visite des locaux de la clinique médico-sociale de l'AJCA, précisément la salle d'hospitalisation, le bloc opératoire, le laboratoire a clos cette cérémonie.

Christevie OBA (Stagiaire)

POINTE-NOIRE

Les chefs de quartier sensibilisés aux interventions sanitaires d'urgence

Dans le but de prévenir les dégâts de la saison des pluies au Congo, il a été mis en place le projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique. Pour sa dissémination, une journée de sensibilisation a eu lieu au profit des chefs de quartier de la ville de Pointe-Noire. C'était le vendredi 21 juin 2024 en présence de Carine Ibatia, directrice de l'assistance humanitaire. Ce projet a été décidé après la déclaration de l'état d'urgence du Gouvernement lancé le

2 janvier de cette année. Pour son exécution, le ministère de l'Action humanitaire a eu un appui technique et financier de la Banque mondiale à hauteur de 3 milliards de Fcfa afin de venir en aide aux populations sinistrées suite aux inondations de 2023-2024. Le projet couvre neuf départements. La ville océane étant parmi les départements concernés, le ministère a voulu d'abord présenter le projet et ensuite sensibiliser les bénéficiaires, les chefs de quartiers et les collectivités locales.

L'objectif de ce projet est de renforcer la gestion du paysage, accroître l'utilisation des activités de subsistance et réduire l'insécurité alimentaire dans les communautés ciblées.

Carine Ibatia a fait savoir que dans les prochains jours, les délégués de l'Institut national des statistiques (INS) vont être à Pointe-Noire pour procéder à la collecte des données qui permettra que cette l'aide à apporter se fasse dans les normes.

Madocie Déogratias MONGO

La création de trois nouveaux départements: évolution ou anachronisme?

Le communiqué du conseil des ministres du 3 juillet dernier a confirmé une rumeur qui circulait déjà sous forme de fuites dans les réseaux sociaux: la création de trois nouveaux départements: le Djoué-Lefini, la Nkéné-Alima et le Congo-Oubangui. Ces nouvelles entités régionales seront issues des démembrements du Pool, de Brazzaville, des Plateaux, de la Cuvette et de la Likouala. En modification de la loi numéro 03-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale en République du Congo.

Une décision d'un grand intérêt pour la vie de la nation qui semble être reléguée au rang d'une information ordinaire qui relèverait de l'usage habituelle par le Gouvernement de ses attributions dans le cadre de la gestion quotidienne du pays. Ce silence est encore plus équivoque lorsqu'il émane des spécialistes en la matière, des sociologues, des planificateurs, des démographes et des historiens, confinés dans un mutisme, attendant que le projet de loi passe au Parlement, comme une simple lettre à la poste et que s'applique désormais la nouvelle donne imposée aux habitants des localités concernées au mépris de leur volonté.

Comment comprendre que l'élite intellectuelle d'un pays qui s'est toujours empressée de revendiquer le contradictoire et la liberté d'expression soit insensible à l'adoption des lois qui auront pour conséquence de bouleverser la vie d'une frange de la nation? S'agit-il d'un désintérêt, d'une désinvolture de notre élite ou encore d'un ras-le-bol face à l'absence notoire de démocratie participative? Nous savons qu'un Etat fort et bien structuré tire sa substance dans une subdivision

territoriale efficiente qui doit être le moteur de son développement. De même, pour avoir un peuple uni et fier d'appartenir à la nation, vivant en harmonie, les pouvoirs publics doivent favoriser la construction de liens harmonieux et volontaristes des uns et des autres avec le territoire.

Si l'on se réfère à l'exposé des motifs fait par le porte-parole du Gouvernement, cette série de mutations administratives se justifierait par la nécessité d'un rapprochement des citoyens concernés des sièges des préfectures dans le cadre d'une facilitation de l'accomplissement des formalités administratives. De bonnes intentions qui auraient reçu les meilleurs plussoiements, si nous étions encore au beau milieu du XX^e siècle. Or, le Congo vit en 2024, à l'ère de la révolution numérique caractérisée par l'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. C'est pourtant le même Gouvernement qui a pris l'habitude du battage médiatique au sujet de ces innovations dont l'un des corollaires est la dématérialisation qui rend futile la distance entre le citoyen et le centre administratif. Ceci est une preuve évidente



Eustache Marius Otieli

d'une antilogie entre la volonté exprimée par les pouvoirs publics de faire de notre pays un modèle dans le domaine de nouvelles technologies dans le but de booster son développement et la survivance d'un sempiternel besoin de rapprochement géographique pour raisons administratives. En expliquant prosaïquement une question aussi complexe, le Gouvernement semble vouloir réduire le développement de l'arrière-pays à celui des chefs-lieux. Alors qu'il est plus utile de créer un maximum d'agglomérations pour une généralisation de l'urbanisation.

En adoptant cette démarche d'émiettement territorial, le Congo navigue à contre-courant de la tendance actuelle caractérisée par un regroupement des entités décentralisées et la formation de

grands ensembles régionaux. Un Congo développé que nous rêvons tous ne pourrait être envisagé que lorsque les départements conçus comme des sous-ensembles de l'Etat verront leur autonomie, leurs populations, leurs potentialités économiques et leurs espaces géographiques renforcés. Plus un Etat est puissant et connaît un développement fulgurant, plus ses subdivisions territoriales sont fortes. Tel est le cas des Etats-Unis d'Amérique dont des Etats puissants fédérés comme le Texas, la Floride et la Californie sont des moteurs essentiels du progrès. C'est aussi ce que l'on remarque à travers l'action déterminante des grands länder allemands comme la Bavière, la Rhénanie-du-nord-Westphalie ou la Saxe. La France, ayant compris cette nécessité, a aussi pris le train du renforcement régional en marche par la création, grâce à la réforme territoriale de novembre 2014, de 14 grands ensembles régionaux comme la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, le Grand Est ou encore les Hauts de France, afin de renforcer efficacement le poids des régions, gage de l'affirmation de la puissance de l'Etat.

L'intérêt du Congo en tant que pays en voie de développement et nation en consolidation est d'accélérer l'urbanisation de l'intérieur du pays. L'Etat se doit d'apporter le développement devant la porte du citoyen et non de le rapprocher d'un centre administratif. Le triptyque de l'égalité de chances, de la lutte contre l'exode rural et de la répartition équilibrée de la population sur

le territoire ne pourra être atteint que par cette approche. Le Gouvernement, conseillé par les experts du ministère de l'Intérieur, semble oublier que la création des départements obéit, tout comme pour celle de l'Etat, à l'affirmation d'un idéal de vivre ensemble, à l'existence d'un passé commun et à la concordance socio-économique et linguistique. Un département ne se proclame pas. C'est une entité vivante qui puise sa raison d'être sur des ingrédients compatibles et non sur une juxtaposition géographique. La création, en 1992, du département de la Cuvette-Ouest avait obéi à cette approche en tant qu'émanation de la volonté des populations du ressort et non pas une initiative inspirée par des technocrates souvent coupés de la réalité.

La multiplication des départements corrobore la fâcheuse tendance à la création d'un mammoth étatique tirée de la constitution du 25 octobre 2015 par l'introduction abusive de nouvelles structures du genre: Conseils Consultatifs, Hautes Autorités, Hauts-Commissaires, Commissions Nationales, Agences Nationales... Tous budgétivores, alors qu'il aurait suffi de renforcer, dans une moindre mesure, le rôle des structures déjà existantes telles que le Conseil Economique et Social. Avec ces trois nouveaux départements, ce sont trois nouveaux préfets à nommer, avec leurs cohortes de collaborateurs pléthoriques, dont la conséquence ultime est d'éroder le budget de l'Etat, au moment où le même Gouvernement,

confronté à de fortes tensions de trésorerie, ne se gêne plus d'attirer l'attention de la population sur le risque d'une cessation de paiements.

En réalité, nous sommes face à une multiplication de déconcentrations, en lieu et place de la décentralisation qui demeure un simple slogan car, toutes ces structures créées par délégation de pouvoirs sont dépourvues de personnalité morale propre. Or, cette absence de personnalité morale implique un manque d'autonomie de gestion. La mainmise de l'Administration centrale fondée sur le principe de la subordination rend utopique la décentralisation au Congo. Le cas flagrant du pouvoir de contrôle et de l'autorité qu'exercent les préfets sur les conseillers municipaux et les maires des grandes villes, bien qu'élus au suffrage direct, est une incohérence.

De ce qui précède, il sied de constater que cette initiative gouvernementale augmentera, à coup sûr, la liste des anachronismes de notre organisation administrative dont la simple évocation pourrait doubler la taille de ce modeste billet.

En définitive, nous pouvons affirmer que la subdivision territoriale du Congo ainsi que le modèle de sa gestion administrative méritent d'être repensés en profondeur. Une clarification des choses et une remise en ordre s'imposent par la prise en compte des besoins sociologiques historiques et démocratiques des populations concernées.

Eustache Marius Otieli

Huissier de justice et écrivain

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10 ;
E-Mail : noelmountounotaire1@gmail.com

"DG CONGO"

Succursale du Congo
Siège social : 50, Rue de Ndjeba,
en face du Camp 31 Juillet, Centre-ville
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique établi à Milan par Maître **DE BENEDITTIS ITALO DI MARCO**, Notaire, le Conseil d'Administration de la société **DG IMPIANTI INDUSTRIALI SPA** a décidé de l'ouverture d'une succursale dénommée **DG CONGO**, dont le siège social est situé à Pointe-Noire, 50, Rue de Ndjeba, en face du Camp 31 Juillet, Centre-ville.

Aux termes dudit procès-verbal, le conseil a en outre :

- Décidé que la succursale du Congo soit désormais dénommée **DG CONGO** ;

- Décidé de nommer Monsieur **Matteo MARCONNE** en qualité de représentant permanent de la succursale.

La succursale est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° **CG-PNR-01-2024-B21-00007**.

Pour avis
Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU,
Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10 ;
E-Mail : noelmountounotaire1@gmail.com

"SOCIETE CONGOLAISE DES INDUSTRIES"

En sigle S.C.D.I
Société A Responsabilité Limitée, ayant pour marque Belle Africa
CAPITAL : 10.000.000 FRANCS CFA
Siège social : Quartier Ngoyo, non loin de la société GKB
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du douze décembre deux mil vingt-deux, enregistré le vingt-trois février de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Centre, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée **«SOCIETE CONGOLAISE DES INDUSTRIES»** en sigle S.C.D.I, SARL, au capital de **F.CFA DIX MILLIONS (10.000.000)**, dont le siège est établi à Pointe-Noire, quartier Ngoyo, non loin de la société **GKB**.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo :
- Fabrication de détergent.

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur **Hussein MALLAH** est nommé gérant de la société, pour une durée de quatre (04) années renouvelables par décision des associés.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° **CG-PNR-01-2023-B12-00038**.

Pour avis
Maître Noël MOUNTOU
NOTAIRE

Etude de Maître Séveriny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire

Sise 08, Avenue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC face au stade Franco ANSELM, Centreville, téléphone : (242) 06 976 66 12/ 05 575 20 98, E-Mail : maitresaultia@gmail.com. République du Congo.

INSERTION LEGALE STEAM ECO CLEANING

« SEC »
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES
AU CAPITAL DE 10.000.000 FCFA
Siège Social : Tchikobo bloc 11, villa 381, centre-ville
RCCM n° CG-PNR-01-2019-B13-00223
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Il ressort d'un acte établi en la forme sous seing privé, en date du quatre décembre deux mil vingt-trois, consistant en un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, dûment enregistré en date du dix-sept juin deux mil vingt-quatre sous le folio 110/7, n°775, déposé au rang des minutes de la notaire soussignée en date du quatre juin deux mil vingt-quatre, puis enregistré en date du dix-sept juin deux mil vingt-quatre, que les associés de la société **STEAM ECO CLEANING SARL**, ont pris les résolutions suivantes :

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL : La société a désormais pour objet : Froid ménager et industriel ; Bionettoyage de surfaces professionnelles et ménagères ; Désinfection ; Désinsectisation ; Dératisation ; Désinfection ; Collecte et traitement des déchets industriels et ménagers ; Electricité générale et instrumentation ; Gestion et le traitement des déchets pétroliers et industriels ; Bionettoyage industriel ; Transport et logistique des produits pétroliers ; Vente et la location de matériel pétrolier ; Mise à disposition du personnel forage.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL : Le capital social de la société est désormais fixé à DIX MILLIONS de FCFA.

CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE : La société **STEAM ECO CLEANING SARL** est transformée en **SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES (SAS)**.

DIRIGEANTS SOCIAUX : Monsieur Kevin Alfredovitch ONANGA MOUANDZA est nommé Président et Monsieur Patrice Ulrich de Iomba TOUCASS Directeur Général non associé, pour une durée indéterminée.

MISE A JOUR DES STATUTS : En conséquence desdites modifications, les statuts de la société ont été mis à jour par la Notaire soussignée en date du dix-sept mai deux mil vingt-quatre, et dûment enregistrés par le service de l'enregistrement des domaines et timbres de la ville de Pointe-Noire, en date du dix-sept juin deux mil vingt-quatre.

DEPOT LEGAL : Dépôt desdits actes a été fait au greffe du tribunal de commerce, le vingt et un juin deux mil vingt-quatre, puis enregistré sous le numéro de formalité **CG-PNR-01-2024-D-00572**

Pour avis
Maître Séveriny Soltia
BITSINDOU NDIHOULOU



OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA
12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché plateau.
E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE « SOBATH SERVICE » SARL

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital d'un million (1.000.000) francs CFA, dont le siège social est fixé à Poto-Poto, Brazzaville, 44, rue Banziris, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Bedel KAMBA, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché Plateau, en date à Brazzaville du 14 février 2024, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**SOBATH SERVICE**», SARLU, au capital de 1.000.000 de F CFA, dont le siège social est fixé à Poto-Poto, Brazzaville, 44, rue Banziris, immatriculée au RCCM sous le numéro **RCCM CG-BZV-01-2024-B12-00346**, le 16 juin 2024, dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Brazzaville, le 13 juin 2024, **Folio 10412, Numéro 2994**.

Objet
Agro-alimentaire, quincaillerie, pièces détachées, vente de moto, vente de voitures,

vente des appareils électro-ménagers. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Capital social : UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA, divisés en 100 parts sociales de 10 000 Francs CFA, toutes souscrites et libérées en numéraire.

Le siège social : est fixé à Poto-Poto, Brazzaville, 44, rue Banziris.

Durée : 99 ans

Registre du commerce :

RCCM CG-BZV-01 -2024-B13-00346

Gérant statutaire : Monsieur Hamaya BATHILY.

POUR AVIS
Maître Bedel KAMBA
NOTAIRE



OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA
12, allée des acacias, Centre ville Brazzaville
A côté du marché plateau - E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE « PLAMEX - RESSOURCES » SARL

Aux termes d'un acte reçu par Maître **Bedel KAMBA**, en date à Brazzaville du 05 juin 2024, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée «**PLAMEX-RESSOURCES**», SARL, au capital d'un million (1 000 000) F CFA siège social sis à Mpila, Brazzaville, Avenue du port Immeuble SAPRO, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV-01-2024B12-00200**, dont les statuts de ladite société, ont été enregistrés aux impôts de, Brazzaville, en date du 12 juin 2024, sous le numéro 3838, **Folio 107/18**, ayant des caractéristiques suivantes :

Objet :
Extraction de minerais de fer - **B070100** (Recherche géologique, exploitation des carrières et des mines). Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières

lières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Capital social : UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA divisés en cent (100) parts sociales de Dix mille (10 000) Francs CFA, de valeur nominale, numérotées de un (1) à cent (100), chacune entièrement libérées et réparties aux associés.

Le siège social est établi à Mpila, Brazzaville, 55, Avenue du port, Immeuble SAPRO, République du Congo.

Durée : 99 ans

Registre du commerce :

N°:CG-BZV-01-2024-B12-00200

Gérant de la société : Monsieur Paul OBAMBI.

POUR INSERTION LEGALE.
Maître Bedel KAMBA
Notaire

Etude de Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO
Notaire

Office, sis 10 Avenue des Trois Martyrs Moungali (en face de l'Eglise catholique Saint Esprit Brazzaville) Tél : (00242) 055565750/066219442/226112648
E.mail : Solange.beibah@gmail.com.

INSERTION LEGALE

<< Société Groupe Espace Veto>>(G.E.V)
Siège social : 157, rue NKÔ Plateau des Quinze ans (15ans)

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître **Solange BEIBAH BOKOLOKO**, Notaire, en date du quatorze mai deux mil vingt-quatre, enregistré à Brazzaville le même jour, sous **folio 0870/12 n° 2190** à la recette de l'enregistrement du domaine et des timbres de poto-poto Brazzaville, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : Groupe ESPACE VETO (G.E.V) ;

Forme sociale : société à responsabilité limitée(SARLU) ;

Capital social : 1.000.000 de francs CFA divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) FCFA souscrites et libérées intégralement ;

Siège social : 157, rue NKÔ Plateau des Quinze ans (15ans) ;

Objet social :

Clinique vétérinaire et Importation des médicaments vétérinaires

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation du RCCM :

Gérant : Monsieur LES-SACS MAYANGA Peerlad Nini

Immatriculation : 02/07/24 sous le n°CG BZV01-24-B13-00382

Pour Insertion légale
Maître Solange BEIBAH BOKOLOKO
Notaire

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
01 Rue Kikouimba Moungali, Arrondissement 4

BP : 13 865 - Tél. 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 05.543.03.93

E-mail bouboutouetude @ Gmail.com, Brazzaville (République du Congo).

GROUPE M.T.L. TRANSPORT LOGISTIQUE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE

Capital social : 1.000.000 de francs CFA
Pointe-Noire — route nationale numéro 5 de la frontière de cabinda - réf. Payage de Ngoyo en face de la station PUMA (Rép. du Congo).

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du dix neuf avril deux mil vingt quatre, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 084/6, numéro 3038, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHA-DA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts.

Objet Social : La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger : Transport des marchandises et des personnes

Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dénomination Sociale : La Société prend la dénomination suivante: GROUPE M.T.L. TRANSPORT LOGISTIQUE S.A.R.L.

Siège Social : La Société est fixée à Pointe Noire, route nationale no 5, rue de la frontière de Cabinda (réf. Payage de ngoyo en face de la station puma).

Durée : La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social : Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement.

Administration : La Société est gérée et administrée par Madame TEIXEIRA Lucinda Najhy Méridiona, Gérante de ladite société, domicilié à Pointe-Noire — Avenue des douze apôtres, quartier Mpita Brasserie de la mer.

Déclat Légal : Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le dix Sept mai deux mil vingt-quatre.

Immatriculation : La Société dénommée GROUPE M.T.L. TRANSPORT LOGISTIQUE S.A.R.L., est immatriculée au Registre de

Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM : CG-PNR-01-2024-b12-00096.

POUR AVIS
Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° CG-020-PANC-SC24

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UNE ONG CHARGÉE DU RENFORCEMENT
DES CHAINES DE VALEURS INTEGRES POUR LES PRODUITS AGROFORESTIERS
ET/OU PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX DANS LA ZONE DU PROJET

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt du Programme d'Investissement Forestier (PIF) gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'un prestataire **chargée du renforcement des chaînes de valeurs intégrées pour les produits agroforestiers et/ou produits forestiers non ligneux dans la zone du projet.**

2. Les services de consultant (« les Services ») comprennent : l'appui à la préparation des plans d'affaires (micro-projets) et à la planification de leur mise en œuvre ; l'appui technique aux niveaux de la production, du stockage et de la transformation locale ; l'appui à la commercialisation des produits agroforestiers ou forestiers non ligneux.

3. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de **vingt-deux (22) mois à partir d'octobre 2024.**

4. L'Unité de Coordination du Projet Agroforesterie Nord Congo (UCP-PANC) invite les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations concises sur leurs capacités techniques et les expériences (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.), démontrant qu'ils sont qualifiés pour les 3 axes (appui à la préparation des plans d'affaires (micro-projets) et à la planification de leur mise en œuvre ; appui technique aux niveaux de la production, du stockage et de la transformation locale ; appui à la commercialisation des produits agroforestiers ou forestiers non ligneux).

5. La liste restreinte contiendra huit (08) Consultants à présélectionner.

6. L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) » de la Banque mondiale, édition de septembre 2023.

7. Le consultant sera une ONG nationale ayant une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'accompagnement des groupements de producteurs impliqués

dans des chaînes de valeur de produits agroforestiers (cacao et produits vivriers) et de produits forestiers non ligneux (miel) avec une bonne connaissance du contexte environnemental, social et économique des départements de la Sangha et de la Likouala.

Les critères de présélection sont les suivants : a). Avoir déjà conduit au moins deux missions similaires ; b). Avoir une expérience avérée dans l'encadrement et l'accompagnement des groupements des producteurs agricoles et communautés locales ; c). Disposer de différentes expertises requises (agronomie, foresterie, sociologie, développement rural, organisation paysanne, gestion financière, marketing, etc.) pour la réussite de cette mission ; d). Avoir une expérience de travail avec les projets financés par des bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD, FIDA, PNUD, FAO, UE, etc.) serait un atout.

8. Plusieurs prestataires peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

9. Un participant sera sélectionné conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de passation des marchés et qui seront expressément énoncées dans la demande de propositions.

10. L'intérêt manifesté par un prestataire n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

11. Les Consultants intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs). Ces TDRs sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panccongo2022@gmail.com

12. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé en quatre exemplaires dont un original et en format numérique au siège du projet ou par e-mail à l'adresse ci-dessus, et portés en objet la mention «**RENFORCEMENT DES CHAINES DE VALEURS INTEGRES POUR LES PRODUITS AGROFORESTIERS ET/OU PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX DANS LA ZONE DU PROJET**», au plus tard le 02 aout 2024, à 16h00 (heure de Brazzaville).

Fait à Brazzaville, le 18/07/2024

**La Coordinatrice du PANC
Corine Victorine ONDZE DICKELET**

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET AGROFORESTERIE NORD CONGO AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° CG-015-PANC-SC24

**Relatifs au recrutement d'un consultant en cadastre et foncier pour
piloter un système à faible coût de cartographie et d'enregistrement
des droits fonciers dans les zones ciblées sous régime coutumier
et administratif**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un don et un prêt du Programme d'Investissement Forestier (PIF) gérés par l'Association internationale de développement (IDA), pour financer le Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement du contrat de prestation de services d'un prestataire en cadastre et foncier pour piloter un système à faible coût de cartographie et d'enregistrement des droits fonciers dans les zones ciblées sous régime coutumier et administratif

Les services de consultant (« les Services ») comprennent : a). Mise en place d'un système de cartographie et de sécurisation des parcelles foncières ; b). Documentation des droits fonciers des bénéficiaires du projet ; c). Protection et sécurisation des droits fonciers des Population Autochtones et autres taches.

La durée nécessaire pour accomplir la mission est de de six (06) mois **à compter de la date de signature de l'Ordre de Service.**

L'Unité de Coordination du Projet Agroforesterie Nord Congo (UCP-PANC) invite les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant, les informations concises sur leurs capacités techniques et les expériences (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.), démontrant qu'ils sont qualifiés pour les 3 axes de la prestation (**piloter un système à faible coût de cartographie et d'enregistrement des droits fonciers dans les zones ciblées sous régime coutumier et administratif**).

La liste restreinte contiendra huit (08) Consultants à présélectionner.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur la section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) » de la Banque mondiale,

édition de novembre 2020.

Le Consultant doit être un prestataire intervenant dans le domaine du développement, ayant une expertise technique avérée et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'accompagnement des organisations paysannes.

Les critères de présélection sont les suivants : a). Avoir réalisé des missions similaires ; b). Avoir une bonne connaissance des problématiques foncière au Congo, plus particulièrement dans les Départements de la Sangha et de la Likouala ; c). Avoir une bonne connaissance technique de la pratique de la cartographie et d'enregistrement des droits fonciers. ; d). Avoir une expérience de travail avec les projets financés par des bailleurs de fonds (Banque mondiale, AFD, FIDA, PNUD, FAO, etc.) serait un atout.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres prestataires pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

Un participant sera sélectionné conformément à la méthode de qualification de consultant, décrites dans le Règlement de passation des marchés.

L'intérêt manifesté par un prestataire n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les Consultants intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs). Ces TDRs sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panccongo2022@gmail.com

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés par e-mail à l'adresse suivante : panccongo2022@gmail.com, et porter en objet la mention «**piloter un système à faible coût de cartographie et d'enregistrement des droits fonciers dans les zones ciblées sous régime coutumier et administratif**», au plus tard le 05 aout 2024 à 16h00 (heure Brazzaville).

Fait à Brazzaville, le 22/07/2024

**La Coordinatrice du PANC
Corine Victorine ONDZE DICKELET**

UNION EUROPEENNE

Giacomo Durazzo quitte le Congo

A l'issue de sa mission diplomatique en République du Congo, Giacomo Durazzo, ambassadeur de l'Union européenne, a fait ses adieux aux autorités du Congo. Dans l'interview ci-après, il évoque le partenariat avec le Congo et la poursuite des réformes engagées par le Gouvernement tout en lui demandant de préserver les acquis.

Quel est votre état d'esprit au moment où se conclue votre mission d'ambassadeur de l'Union Européenne au Congo ?

Giacomo Durazzo : Pour tout vous dire, je quitte le Congo, dans un état d'esprit mêlant satisfaction, tristesse et émotion. Le Congo est un pays magnifique ! Ça été pour moi à la fois une belle découverte et une grande surprise, parce que lorsque j'ai demandé à venir ici, c'était davantage pour des besoins liés au climat, à l'environnement et à la forêt. Des sujets qui me passionnent. Après un précédent mandant au Sahel (Mauritanie) j'avais vraiment envie de découvrir cette Afrique plus verte et plus riche.

J'ai découvert cet aspect du Congo qui m'a énormément plu et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler ici. Associant tous ces aspects, je pars avec un sentiment de tristesse parce que ces trois années sont passées très vite ! Mais c'est la vie des diplomates qui consiste à marquer une escale quelque part et à continuer ensuite.

Les ambassadeurs successifs de l'Union européenne déplorent un déficit de gouvernance au Congo. Quelle est votre appréciation personnelle sur ce point ?

G.D : Vous touchez-là un sujet important car la gouvernance fait partie des priorités de l'Union européenne en général et de notre partenariat avec le Congo en particulier. En parlant de la gouvernance il y a plusieurs aspects qu'il faut prendre en compte:

En matière économique par exemple, certaines décisions ont donc été prises, ce qui est positif.

Il y a notamment un agenda mis en place par le gouvernement avec des tentatives de se battre contre le phénomène de corruption reconnu par tout le monde comme un sérieux problème de gouvernance. Côté Union européenne, dans cette gouvernance économique, nous sommes particulièrement attentifs au problème du climat des affaires qui constitue un frein important pour les investissements étrangers, notamment européens. Nous avons entre autres missions de promouvoir le secteur privé et les investissements européens, ce qui est, il faut le dire clairement, demeure encore très compliqué à l'heure actuelle. Des progrès ont été constatés mais notre souhait serait qu'il y en est davantage pour renforcer les réformes déjà mises en place.

S'agissant de la gouvernance, nous intervenons aussi dans le cadre du



Giacomo Durazzo

soutien à la société civile. Dans ce domaine, nous avons également remarqué des progrès, mais il y a encore une marge de progression. Je pense notamment à toutes les questions qui touchent aux droits humains, en particulier aux violences faites par la police, aux détentions arbitraires et aux conditions de détention des prisonniers. Ces questions ont toujours été au centre de nos discussions avec les autorités congolaises afin qu'elles s'en saisissent davantage. C'est dire qu'il y a un bilan dans lequel on note des choses positives et d'autres qui le sont moins. Cela ne concerne pas seulement le Congo mais un peu partout dans le monde et l'Union européenne est appelée à jouer ce rôle pour pousser aux changements qui vont dans le bon sens.

Et toujours sur ce point, sur quel

aspect de la coopération cro-yez-vous que la relation Union Européenne-Congo ait beaucoup progressé ?

G.D : Je peux citer par exemple les dialogues sectoriels que nous menons régulièrement avec les autorités dans plusieurs domaines dont celui de la justice. Au cours de ce dialogue, nous avons des échanges sur des sujets d'intérêt commun qui touchent, par exemple, à la réforme de la justice.

Sur un volet plus opérationnel, je voudrais mentionner en particulier le projet «Police+» d'appui à la professionnalisation de la police congolaise. Ce projet consiste à accompagner les autorités congolaises afin d'essayer de faire travailler ce corps de métier de manière différente. Pour cette phase pilote, deux commissariats à Brazzaville et un à Pointe-Noire ont été identifiés. Ils vont bénéficier d'un appui de l'Union européenne à travers une expertise de Civipol qui est un organisme du ministère de l'Intérieur français, spécialisé dans le travail avec la police. L'objectif est de rendre plus conformes ces commissariats dans le cadre de leur structuration concernant les conditions dans lesquelles sont reçus les détenus ou les témoins qui viennent déposer plainte

Les investissements intègrent aussi bien la réhabilitation de ces commissariats que leur équipement ainsi que la formation des policiers afin de mettre ces trois commissariats pilotes dans les conditions optimales de travail.

Cette approche va de pair avec la vo-

lonté du gouvernement, notamment le ministère de l'Intérieur avec lequel nous avons longuement échangé et qui se montre très positif. Cela est de bonne augure pour la bonne marche du projet et surtout pour son efficacité.

Durant votre mandat, le monde a continué à fonctionner : les guerres, les catastrophes naturelles ont continué à se produire, les Européens ont-ils une solution pour garantir le monde multipolaire de la solidarité.

G.D : Effectivement, je pense qu'on est dans un monde de plus en plus polarisé où les rapports de force prévalent dans les relations internationales en lieu et place des discussions ou négociations pour éviter de déboucher sur des guerres. Malheureusement, le monde est entré dans cette dynamique de violence. Pour l'Union européenne qui s'est construite sur un projet de paix entre deux ennemis (la France et l'Allemagne) qui se sont livrés à des guerres pendant des siècles et ont finalement décidé de se mettre sur une table et de travailler ensemble, c'est un véritable challenge.

L'ADN de l'Europe c'est la paix. Nous tentons d'utiliser notre modèle pour influencer la géopolitique mondiale et stratégique et demeurons fermement sur cette ligne même si nous appuyons l'Ukraine dans le conflit qui l'oppose à la Russie. Cette position est due au fait que nous considérons qu'il y a eu violation des principes fondamentaux des Nations Unies.

Malgré le constat que cette institution est quelques fois marginalisée, nous croyons fermement au rôle des Nations Unies dans

sa capacité à gérer les crises. A ce titre, nous réaffirmerons le multilatéralisme comme un facteur de cohésion géostratégique, pour trouver des solutions aux conflits, aux changements climatiques et à tous les grands défis auxquels l'humanité fait face.

Votre message de la fin !

G.D: Mon dernier message, je l'adresse aux médias parce que j'ai beaucoup apprécié de travailler avec eux durant mon mandat. Que ce soit lors des conférences de presse, des visites sur le terrain, de nos clubs de presse trimestriels ou à l'occasion d'interviews telle que celle-ci, cela a toujours été un plaisir. Je sais aussi qu'ils sont confrontés à problèmes de formation, de financements et d'équipements, ce qui rend encore plus louable leur engagement et leur résilience. Les conditions sont loin d'être parfaites mais je trouve qu'il y a une bonne énergie. C'est ce qui nous a d'ailleurs conduit à initier le projet Info Lisango qui sera mis en œuvre par l'opérateur CFI. Son coordonnateur Jocelyn Grange est venu à Brazzaville l'année dernière pour une mission d'identification au cours de laquelle il avait rencontré différents représentants des médias et s'était même rendu au sein de quelques rédactions. Le projet devrait être lancé d'ici la fin de l'année. Ce sera un pas important dans notre volonté de soutenir les médias en tant qu'élément essentiel de la gouvernance.

Propos recueillis par
Guy-Gervais KITINA
(Les Dépêches de Brazzaville) et
Albert S. MIANZOUKOUTA
(La Semaine Africaine)

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO				INSERTION LEGALE N° 151/2024/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B	
Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :					
N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./Dépt	REQUERANTS
0N°	N° 7136 du 28/12/22	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 603,00 m2	Rue non dénommé(Qtier Itsali)	Mfilou	BAKISSA Urbain
01	N°5686 du 02/09/20	Section : C, bloc :80 ; Pile : 22, Sup. 170,90 m2	17bis Rue Jeanne Vialle	Baongo	LOUFOUMA Perrine Pasca Pamela
02	N° 7896 du 05/04/24	Section : G; bloc : 04, Pile : 08Ter; Sup : 449,95 m2	05ter, Rue Mbama	Baongo	MOUNGALLA Marthe Félicité née KIBONGUI -S
03	N°7788 du 12/02/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup. 1795,97 m2	37 rue Matassa Georges(Qtier Kombé)	Madibou	BA ABDEL Nasser
04	N° 7960 du 14/05/24	Section :AR3, bloc : 84, Pile : 07ter; Sup. 206,13 m2	Rue Madingou Victor (qtier poto-poto Djoué)	Madibou	DZAKA-SIKOU SIAMA
05	N°7944 du 03/05/24	Section : AR3, bloc : 84, Pile : 07 bis, Sup : 206,57 m2	10, Rue Madingou Victor(Q Poto-poto Djoué)	Madibou	DZAKA-NSOUNDA Saminou
06	N° 7847 du 08/03/24	Section : BK, bloc: 69, Pile 04, Sup: 626,68 m2	526, AV Sébastien Mafouta (Quartier 808 Ngoko	Madibou	BOUSSOUGHOU Hilarion Mellon La
07	N° 7162 du 18/01/23	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 489,36 m2	10, rue Fay Mouninguissa Q Nsangamani 17KM	Madibou	YINDOULA BIMOKO Catherine
08	N°7957 du 13/05/24	Section : G :bloc : 72 ; Pile : 1, Sup : 248,65 m2	79, Rue Ibara Joseph (Qtier Mbama)	Baongo	GOMA SITA Roxane Prisca
09	N°876 du 29/03/24	Section : AN2, bloc :180, Piles : 5, Sup 285 ,99 m2	11, Rue Matoumbou quartier Kahounga	Mfilou	MFOUKOU MAKOTO Lecher
10	N° 7982 du 28/05/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup :951,02 m2	Quartier Tsangamani 17 Km	Madibou	Enfants MASSAMBA
11	N° 7885 du 02/03/24	Section : AV, bloc : 113, Pile : 01bis, Sup : 399,91 m2	Rue non dénommée (Q Madibou)	Madibou	BEMBA Irénée Cler Maxime
12	N° 7697 du 24/11/23	Section : F, bloc 63, Pile :6, Sup : 208, 41 m2	32, Rue Mbiémo	Baongo	Enfants MALONGA
13	N°7965 du 16/05/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 364, 18 m2	Quartier Kombé	Madibou	N'SOSSOLO LOUKATOUKOUSSOU Dany Six
14	N°7958 du 13/05/24	Section :A2, bloc : 48 Pile : 21 ; Sup : 204, 73 m2	15, rue MATSENSAMA (Météo)	Makélékélé	ESSIENI ELONDZA Rodney Cédric R
15	N°7942 du 03/06/24	Section :AM, bloc : 171, Pile : 9 ; Sup : 364, 23 m2	15 Rue P.T.T	Mfilou	Succession MAKELE KIDZOUANI Fidèle
16	N° 7952 du 13/05/24	Section :F, bloc :44 , Pile : 12(ex 7) ; Sup : 409, 08 m2	19, rue Mbiémo (Q Matiabou)	Baongo	Enfants LOUTONTO
17	N°8007 du 05/06/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 400,00 m2	Rue KAOUDI-LOUEMBA (Q kibina)	Madibou	SABOUKOULOU Guy-Roland
18	N° 7993 du 31/05/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 11141,05 m2	Goma tsé-tsé	Pool	NIABIA William
19	N° 7934 du 29/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup537, 63 m2	Kombé kibelolo	Madibou	MIYOULOU Corentin Wilfrid
20	N° 7971 du 21/05/24	Section :C2; bloc : 10(ex 8), Pile : 06(ex 5bis), Sup.241, 50 m2	34 bis,rue père Bonnefont	Baongo	BIKOUMOU MASSAKA Christel
21	N° 7887 du 04/04/24	Section :AB, bloc : 89, Pile :18, Sup : 407,55 m2	8, Rue vincent Mantimou (Q cataracte)	Madibou	KABOU DOUSSIEVINI Juvel Rey
22	N° 7973 du 27/05/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup.389, 75 m2	Rue Mayéla Q kibina(Mantébé)	Madibou	MATOUBA MONAMPASSI Alban Nycel
23	N° 7327 du 20/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 360,00 m2	Mont mambou quartier Case Barnier	Mfilou	BIANTOARI Schekinha Love C B
24	N° 7919 du 23/04/24	Section :BI; bloc : 123, Pile 14, Sup : 102,45 m2	AV Sébastien M	Madibou	BAVOUIDIBIO MABOUDI Vissincia Sheralin
25	N° 8018 du 13/06/24	Section :BH, bloc : 79, Pile :01, Sup 302, 38 m2	42, Rue Villa A	Madibou	MALONGA MATONDOU Odin
26	N° 7972 du 27/05/24	Section : C : bloc : 22: Pile : 6, Sup : 311,63 m2	70, Av André Matsoua	Baongo	SCI IMANIA
27	N°7871 du 28/03/24	Section : C4, bloc : 85, Pile : 2bis, 3 et 4; Sup : 4525, 43 m2	Avenue de l'OUA	Makélékélé	Succession SOKI Joseph
28	N° 7940 du 30/05/24	Section : B2, bloc : 77, Pile : 13, Sup 252,85 m2	72 Rue Pierre Matingou (Quartier Diata)	Makélékélé	GOMA Emy Dashy
29	N° 31854 du29/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup 1690,10 m2	Village Kouomi	Pool	KAMBA André
30	N°31854du29/04/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 1600, 00 m2	Village kouomi	Pool	KAMBA André
31	N°8015 du 12/06/24	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 400,00 m2	Quartier 805 Mayanga	Madibou	NKASSA BANTSIMBA Béni Grâce
32	N° 7968 du 17/05/24	Section :C3; bloc 155; Pile :01, Sup : 867,20 m2	115, rue Nzoko (Makélékélé)	Makélékélé	SOCIETE KOMA
33	N°6345 du 13/08/12	Section :B2 ;bloc :-; Pile : 82 bis, Sup : 517, 49 m2	Rue de la patte d'oie	Makélékélé	LENGALA Brigitte
34	N°21150 du 30/12/12	Section :-; bloc :-; Pile :-; Sup : 1775489, 00 m2	Case Barnier	Mfilou	Famille BANDA-MASSENGO
35	N° 6364 du 12/10/21	Section : F, bloc : 19, Piles : 13(ex 9), Sup 202,09 m2	51, Rue Félix Tchikaya (ex rue Landry)	Baongo	MAZABA-MAYENA Carole Patricia
36	N° 7975 du 27/05/24	Section :-; bloc :-; Piles :-; Sup 1770, 00 m2	Quartier Kombé	Madibou	M'BELOLO Jean Hubert
37	N°7014 du 27/10/22	Section : F, bloc : 60(ex 62); Pile : 21(ex 08), Sup : 421,58 m2	25, Rue Antonnetti	Baongo	LIPITI Edgar Maximilien B
38	N°7969 du 17/05/24	Section : AN, bloc : 59 ; Piles : 3, Sup : 411,46 m2	44, Rue Brazzaville ex koumbi marie(Q la Poud.	Moungali	Enfants GOMA
39	N° 7953 du 13/05/24	Section :AP; bloc : 52 Pile :2, Sup : 302, 30 m2	78 Rue Ngoyi	Mfilou	HUNGHU Welcome Gallet
40	N° 7909 du 22/04/24	Section : BH2; bloc : 10, Piles : 1, Sup : 304,29 m2	2, Rue Mbemba Pierre	Madibou	NKELETELA Marie Blandine
41	N° 8026 du 20/06/24	Section : G ; bloc : 108, Piles : 7bis, Sup : 195,09 m2	1 bis Rue, Matoua André(ex rue Montaigne)	Baongo	ONDONGO Regina
42	N°8019 du 14/09/24	Section : AG, bloc :8 ; Pile :1, Sup :390,39 m2	2, Rue Nkouka Quarier Kinsoundi	Makélékélé	Société Energie Electrique du Congo (E2C)
43	N° 7928 du 24/04/24	Section :AD3, bloc :26 ; Pile :36, Sup :546,89 m2	Route de l'OMS Qtier Mafouta	Madibou	Mr et Mme KOLELA
44	N° 7917 du 23/04/24	Section AF, bloc : 86; Pile :10, Sup : 332,63 m2	12, Rue Balouangou (Qtier Kingouari)	Makélékélé	LOUZOLO Ewelain Jovin Faël
45	N°7836 du 04/03/24	Section : G, bloc :148, Piles : 10, Sup 400,00 m2	377, Rue Mbama Ter	Baongo	OUAMBA née épouse KOUBA & KIMBEMBET M.
46	N° 7252 du 13/03/23	Section :-; bloc :-; Piles :-; Sup 327,47 m2	5 Rue Samba Emmanuel (Q Mayanga)	Madibou	MISSIDI-MBAZI Emeline Carine
47	N°7071 du 23/11/22	Section : AP, bloc : 125, Piles : 2, Sup 563 ,16 m2	Rue Ndouna (Q Indzouli)	Mfilou	MATONDO BIZAMBA Franck Patrick
48	N° 7918 du 23/04/24	Section :-; bloc :-; Piles :-; Sup 200 ,00 m2	Qtier Université Denis Sassou NGUESSO	Pool	BONGA Nono Guelle Fallia
49	N°7762 du 18/01/24	Section :-; bloc :-; Piles :-; Sup 499,79 m2	Qtier NTSANGAMANI	Madibou	MAKIZA DIANKONDA Eurah Janique
50					
Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière.			Pour l'insertion légale, le chef de bureau Alban Pie X OTORO Fait à Brazzaville, le 16 juillet 2024		



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EXPERT EN FINANCE RURAL POUR RÉALISER UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DES CAISSES DE MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT (CMEC)

Réf. : AMI N°007/SC/24/MAEP/UGP-PAJE

- 1) La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
- 2) L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».
- 3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'un consultant national expert en finance rural pour réaliser un diagnostic approfondi des Caisses de mutuelle d'épargne et de crédit (CMEC).
- 4) Les prestations confiées au consultant consisteront à : réaliser le diagnostic approfondi des Caisses Mutuelles d'Épargne et de Crédit (CMEC) opérantes dans la zone du projet et au delà et d'identifier les huit (8) caisses qui devront faire partie du réseau d'établissements de microfinance de première catégorie dans sa première phase ; et d'identifier les besoins en termes de renforcement des capacités en vue d'améliorer la performance des prestations de services fournis aux bénéficiaires.
- 5) L'Unité de Gestion du Projet PAJE ("le client") invite à présent les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les candidats doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations demandées (CV, diplômes et certificats).
- 6) La sélection des candidats portera sur les critères suivants : (voir tableau)
- 7) Les candidats intéressés doivent manifester leur intérêt et attester qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire pour mener à bien cette mission sous la forme d'un curriculum vitae (CV) avec les documents (Diplômes et certificats) prouvant son expérience et sa qualification. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection des consultants individuels (SCI) décrite dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA, accessible sur le site Web du FIDA à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>. Cette méthode est basée sur la comparaison des CV des consultants. Les entrevues ne seront pas menées dans le cadre du processus de sélection. Seul le consultant retenu sera invité à présenter une offre technique et financière. Une note minimale de 70 points / 100 est requise pour être éligible à la présélection. En cas d'égalité, les atouts et faiblesses des candidats concernés seront réexaminés pour identifier le meilleur. Les seuls éléments qui seront pris en considération dans ce réexamen seront les suivants : i) le plus grand nombre de réalisations au critère 3 ci-dessus, et ii) la préférence sera donnée aux

N°	Critères	Points
1.	Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur équivalent au master (BAC+5) en économie, banque, finance ou tout autre domaine équivalent	20
2.	Disposer d'une expérience pratique de travail de cinq (5) ans minimum dans le secteur de la finance, la microfinance, l'économie en République du Congo	25
3.	Avoir réalisé au moins deux (2) missions de diagnostic des institutions financières (Banque ou établissement de microfinance)	30
4.	Avoir une bonne connaissance de la réglementation COBAC et du secteur de la microfinance du Congo	20
5.	Avoir une parfaite maîtrise des logiciels courants (Word, Excel, PowerPoint)	5

- missions réalisées dans la zone d'intervention du projet.
- 8) Nous attirons l'attention des candidats sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
 - 9) Le consultant ne doit pas avoir de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Le candidat présentant un conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible sera disqualifié, sauf autorisation contraire expresse du Fonds. Le consultant est considéré comme étant en conflit d'intérêts s'il a : a) une relation qui lui fournit des informations indues ou non divulguées sur le processus de sélection et l'exécution du contrat ou une influence sur celle-ci, b) avoir une relation d'affaires ou familiale avec un membre du conseil d'administration du client ou son personnel, le Fonds ou son personnel.
 - 10) Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, au plus tard, le 6 août 2024 à 16h 00 heure locale, comportant obligatoirement 1 original et 3 copies et en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 007 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EXPERT EN FINANCE RURAL POUR RÉALISER UN DIAGNOSTIC APPROFONDI DES CAISSES DE MUTUELLE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT (CMEC) ». Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à la même adresse ou par voie électronique suivante : secretariat@maep-paje.cg.
 - 11) Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

Fait à Brazzaville le,

**Le Coordonnateur national
Gatien Ulrich MASSENGO**



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE REALISER LES ETUDES DE FAISABILITE (APS, APD ET DAO) ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SIEGE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE) A BRAZZAVILLE

Réf. : AMI N°008 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE

- 1) La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
- 2) L'objectif du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».
- 3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de réaliser les études de faisabilité (APS, APD ET DAO) et le contrôle des travaux de réhabilitation du siège du projet agriculture, jeunes et entrepreneuriat (PAJE) à Brazzaville.
- 4) Le même consultant se chargera du contrôle des travaux de réhabilitation réalisés par une entreprise choisie par le PAJE.
- 5) Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI), portent donc sur la réalisation des études de réhabilitation du siège du PAJE à Brazzaville.
- 6) Les candidats intéressés et éligibles sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du consultant).
- 7) Le dossier de manifestation d'intérêt devra comporter les documents suivants :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le consultant et adressée au Coordonnateur National du PAJE ;
 - Un tableau détaillé de présentation des références de missions similaires faisant ressortir les informations minimum suivantes : (i) l'intitulé et l'objet de la mission ; (ii) la description sommaire de la mission et des prestations réalisées ; (iii) les résultats obtenus ; (iv) le pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission

- (vi) la liste des postes d'experts-clés ayant réalisé la mission, (vii) le nom, l'adresse et les contacts du client et toutes autres informations pertinentes sur la mission ou les prestations réalisées permettant de juger de la qualification du consultant ;
- La justification des références de missions similaires : les références de prestations similaires du consultant ou équivalent devront être accompagnées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations.
- 8) Les références requises pour la qualification sont les suivantes :
 - Références générales : dans le domaine des études APS, APD et DAO.
 - Références spécifiques : dans le domaine des études de réhabilitation et de construction des bâtiments administratifs ou autres jugés similaires en nature et en volume au cours des dix dernières années.
 - o L'expérience générale 30 % ;
 - o L'expérience spécifique 40 % ;
 - o L'expérience spécifique en République du Congo 30 %.
- 9) Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à trois (3), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des consultants individuels (SCI).
- 10) Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les Projets financés par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) disponible sur le site : <http://www.ifad.org>.
- 11) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

Les expressions d'intérêt doivent être envoyées obligatoirement en quatre exemplaires (1 original et 3 copies) à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, au plus tard, le 6 août 2024 à 16h00, heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI n°008/SC/24/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE

- D'ELABORATION DES ETUDES (APS, APD ET DAO) POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU SIEGE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE) A BRAZZAVILLE ».
- 12) Les termes de référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante : secretariat@maep-paje.cg
 - 13) Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.
 - 14) Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir sur la liste restreinte.
 - 15) Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
 - 16) Le consultant ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville,

**Le Coordonnateur National,
Gatien Ulrich MASSENGO**



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE REALISER LES ETUDES DE FAISABILITE (APS, APD ET DAO) ET LE CONTROLE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SIEGE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTRE-
PRENARIAT (PAJE) A DOLISIE**

Réf. : AMI N°009 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE

1) La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
2) L'objectif du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».
3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de réaliser les études de faisabilité (APS, APD ET DAO) et le contrôle des travaux de réhabilitation du siège du projet agriculture, jeunes et entrepreneuriat (PAJE) à Dolisie.
4) Le même consultant se chargera du contrôle des travaux de réhabilitation réalisés par une entreprise choisie par le PAJE.
5) Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestations d'intérêt (AMI), portent donc sur la réalisation des études de réhabilitation du siège du PAJE à Dolisie.
6) Les candidats intéressés et éligibles sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du consultant).
7) Le dossier de manifestation d'intérêt devra comporter les documents suivants :
- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le consultant et adressée au Coordonnateur National du PAJE ;
- Un tableau détaillé de présentation des références de missions similaires faisant ressortir les informations minimum suivantes : (i) l'intitulé et l'objet de la mission ; (ii) la description sommaire de la mission et des prestations réalisées ; (iii) les résultats obtenus ; (iv) le

pays de réalisation de la mission ; (v) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission ; (vi) la liste des postes d'experts-clés ayant réalisé la mission, (vii) le nom, l'adresse et les contacts du client et toutes autres informations pertinentes sur la mission ou les prestations réalisées permettant de juger de la qualification du consultant ;
- La justification des références de missions similaires : les références de prestations similaires du consultant ou équivalent devront être accompagnées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations.
8) Les références requises pour la qualification sont les suivantes :
- Références générales : dans le domaine des études APS, APD et DAO.
- Références spécifiques : dans le domaine des études de réhabilitation et de construction des bâtiments administratifs ou autres jugés similaires en nature et en volume au cours des dix dernières années.
o L'expérience générale 30 % ;
o L'expérience spécifique 40 % ;
o L'expérience spécifique en République du Congo 30 %.
9) Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à trois (3), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante. Ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des consultants individuels (SCI).
10) Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les Projets financés par le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) disponible sur le site : <http://www.ifad.org>.
11) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :
Les expressions d'intérêt doivent être envoyées obligatoirement en quatre exemplaires (1 original et 3 copies) à l'adresse : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Dolisie, République du Congo, au plus tard, le 6 août 2024 à 16h00, heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI

N°009/SC/24/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE D'ELABORATION DES ETUDES (APS, APD ET DAO) POUR LE PROJET DE REHABILITATION DU SIEGE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTRE-
PRENARIAT (PAJE) A DOLISIE ».

12) Les termes de référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante : secretariat@maep-paje.cg

13) Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

14) Il est à noter que l'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir sur la liste restreinte.

15) Nous attirons l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

16) Le consultant ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville,

**Le Coordonnateur National,
Gatien Ulrich MASSENCO**



REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT
UNITE DE GESTION DU PROJET



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL
EXPERT EN FINANCE RURAL EN APPUI A L'UNITE
DE GESTION DU PROJET (UGP)**

Réf. : AMI N°010 /SC/24/MAEP/UGP-PAJE

1) La République du Congo a obtenu du Fond International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût du Projet Agriculture, Jeunes et Entrepreneuriat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.
2) L'objectif du projet Agriculture, jeunes et Entrepreneuriat (PAJE) est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».
3) Le PAJE souhaite utiliser une partie du montant des ressources du projet pour le recrutement d'un consultant national expert en finance rurale pour appuyer l'équipe de gestion du projet.
4) Les prestations confiées au consultant consisteront à : (i) appuyer l'UGP à la sélection des institutions financières partenaires (IF), principalement les banques et établissements de microfinance, et à leur évaluation périodique ; (ii) mettre en place les conventions de partenariat avec les IF sélectionnées et effectuer le suivi. (iii) faciliter le développement des services financiers ruraux adaptés aux besoins des MPME ; (iv) accompagner les IF partenaires dans la conquête et l'appropriation durable des segments de l'entrepreneuriat agricole et rural (v) assurer le renforcement des capacités des IF partenaires et des acteurs de mise en œuvre du projet ; (vi) définir la stratégie d'information et de sensibilisation des acteurs concernant les activités d'accompagnement à l'accès aux services financiers ; (vii) élaborer les termes de référence des activités en lien avec son poste (xi) déterminer avec le responsable du suivi évaluation du projet les indicateurs pour le suivi et l'évaluation des activités d'accompagnement à l'accès aux services financiers et les modalités de leur collecte ; (xii) s'assurer que le processus lié aux activités de développement des services financiers adaptés est effectué de façon appropriée ; (ix) travailler avec les autres membres de l'équipe pour développer les programmes de travail, budgets et toute autre documentation selon les besoins et (x) exécuter toute autre tâche jugée utile à la demande du Coordonnateur.
5) L'Unité de Gestion du Projet PAJE ("le client") invite à présent les candidats intéressés à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les candidats doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations demandées (CV, diplômes et certificats).
6) La sélection des candidats portera sur les critères suivants : (Voir tableau)

7) Les candidats intéressés doivent manifester leur intérêt et attester qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire pour mener à bien cette mission sous la forme d'un curriculum vitae (CV) avec les documents (Diplômes et certificats) prouvant son expérience et sa qualification. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection des consultants individuels (SCI) décrite dans le Guide pratique de passation des marchés du FIDA, accessible sur le site Web du FIDA à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/-/document/ifad-procurement-handbook>. Cette méthode est basée sur la comparaison des CV des consultants. Les entrevues ne seront pas menées dans le cadre du processus de sélection. Seul le consultant retenu sera invité à présenter une offre technique et financière.
8) Nous attirons l'attention des candidats sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la

Critères	Points
Avoir un diplôme de niveau minimum maîtrise, master ou équivalent, en Banque, économie ou gestion, développement rural, agro-économie, finance rurale ou dans une discipline connexe	20
Avoir au moins dix (10) années d'expérience diversifiée dans le domaine de la microfinance et du financement rural, dont au moins cinq années d'expérience réussie dans la conduite d'un dispositif de microfinance intervenant en milieu rural ou de mission d'assistance technique	30
Prouver une bonne connaissance du secteur financier congolais et d'excellentes connaissances de la problématique du financement des acteurs du monde rural et agricole et notamment des MPME agricoles	25
Avoir le sens de la diplomatie et bonne capacité rédactionnelle et de communication	15
Prouver l'aptitude à travailler en équipe et sous pression et condition physique permettant de participer à des missions de terrain	5
Avoir une excellente maîtrise des logiciels de bureautique (traitement de texte, présentation, tableau	5

fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

9) Le consultant ne doit pas avoir de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Le candidat présentant un conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible sera disqualifié, sauf autorisation contraire expresse du Fonds. Le consultant est considéré comme étant en conflit d'intérêts s'il a : a) une relation qui lui fournit des informations indues ou non divulguées sur le processus de sélection et l'exécution du contrat ou une influence sur celle-ci, b) avoir une relation d'affaires ou familiale avec un membre du conseil d'administration du client ou son personnel, le Fonds ou son personnel.

10) Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse en quatre exemplaires (un original et trois copies) : Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo, au plus tard, le 6 août 2024 à 16h 00 heure locale, en portant expressément la mention suivante : « AMI N° 010/SC/24/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EXPERT EN FINANCE RURALE EN APPUI A L'UGP ».

11) Les Termes de Référence (TDR) de la mission peuvent être obtenus à l'adresse suivante : secretariat@maep-paje.cg

12) Toutes demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

Fait à Brazzaville le,

**Le Coordonnateur national
Gatien Ulrich MASSENCO**

FECOFOOT

Le Comité exécutif préoccupé par les échéances internationales !

Le Comité exécutif de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) s'est réuni, le dimanche 21 juillet 2024 à Brazzaville, pour examiner plusieurs questions liées à la vie du football national, parmi lesquelles les échéances internationales à venir. La réunion s'est tenue dans un contexte marqué par des «soubresauts malsains et déplorable», a fait constater le président Jean-Guy Blaise Mayolas. Cela n'a pas empêché les participants de porter leur regard sur les choses du terrain.

Le Comité exécutif a débattu, par exemple, sur le début des éliminatoires de la CAN-Maroc 2025. Le Congo, placé dans le groupe Ken découvrira avec le Soudan du Sud (le 2 septembre 2024, à domicile) et l'Ouganda (le 10 septembre 2024 à Kampala). Il a par conséquent été demandé au sélectionneur national Isaac Ngata de s'expliquer «sur la manière dont il entend aborder ces deux premières journées». Des suggestions lui ont été faites pour «améliorer les performances de l'équipe». Le Comité exécutif a émis le vœu «de la mise en place d'une équipe conjointe Ministère-FECOFOOT devant se rendre en Europe pour contacter les joueurs cadres réticents quant à leur participation».

Concernant le démarrage imminent des compétitions interclubs de la CAF, en mi-août



Pendant la réunion

prochain, le Comité exécutif a relevé «la difficulté de préparation des deux équipes (NDLR : AC Léopards et AS Otohô) en raison de la fermeture provisoire des deux stades (NDLR : Stade Président Alphonse Massamba-Débat et Stade Paul Moukila "Sayal")». Si cette situation perdure, ont estimé les membres, «il y aura, à n'en point douter, un impact négatif sur leur préparation : impossibilité de disputer des matches amicaux».

Le Comité exécutif a aussi réaffirmé «la participation des équipes nationales aux compétitions zonales U17 Hommes au Cameroun, U20 Hommes à Brazzaville et U20 Fatshi Cup dames à Kinshasa (RDC)». Il a aussi révélé qu'une procédure d'homologation des stades Président Alphonse Massamba-Débat et Paul Moukila "Sayal" a été en-

gagée auprès de la CAF. L'examen de la motion de défiance contre la FECOFOOT signée par certains clubs n'a pas échappé aux participants. Selon leur analyse, «elle ne se fonde pas sur des faits spécifiques imputables à la FECOFOOT. Et certains signataires n'en ont pas qualité». Ce document a été transmis à la FIFA et à la CAF. Le Comité exécutif en a profité pour annoncer qu'«une autre pétition est en cours. Ici aussi il est proposé aux signataires une certaine somme d'argent». Considérant cet acte comme «une forfaiture», le Comité exécutif «a décidé de la saisine de la Commission d'éthique pour que les auteurs soient entendus et sanctionnés conformément aux textes en vigueur».

G.-S.M.

BASKET-BALL A BRAZZAVILLE

Des récompenses pour conclure la saison en beauté

La Ligue départementale de basket-ball de Brazzaville a offert une belle fête au public de la capitale dimanche 21 juillet dernier au Gymnase Maxime Matsima du Centre sportif et universitaire de Makélékélé. Elle y a organisé les finales des championnats et récompensé les meilleures équipes de la saison 2023-2024.

Les finales des championnats départementaux ont été remportées respectivement par AS Otohô aux dépens de Génération Miracle (97-54) en cadets, AS Otohô face à AS Thomas (79-32) en juniors hommes, Inter Club devant Anges-Noirs (68-56) en seniors dames et, enfin, en seniors hommes, Inter Club a pris le dessus sur la révélation de la saison, AS Otohô (61-44).

Cette clôture de saison a drainé du monde autour du président de la Ligue départementale de Brazzaville Landry Mberé Boya, notamment le représentant du directeur départemental des sports et la quasi-totalité des personnalités et dirigeants passionnés de la balle orange. Elle couronne une année riche et pleine en ac-



Le capitaine d'Inter Club recevant le trophée du champion 2023-2024

tivités. «Malgré les difficultés inhérentes à l'organisation d'une saison, nous sommes arrivés au bout des compétitions. Aujourd'hui, c'est la fin et nous exprimons un sentiment de satisfaction», a déclaré le président de la Ligue.

La boucle a été véritablement bouclée par une cérémonie de remise des trophées de toute la saison.

G.-S.M.

LES PODIUMS.

Coupe de la Ville dames: 1. Inter Club. 2. Anges-Noirs

Coupe de la Ville hommes: 1. CARA. 2. Inter Club

***Championnat Cadets:** 1. AS Otohô. 2. Génération Miracle. 3. BCM

***Meilleur marqueur cadets:** Oniangue (Avenir du rail) avec 110 points.

***Championnat Juniors hommes:** 1. AS Otohô. 2. AS Thomas. 3. Génération Miracle

***Meilleur marqueur juniors:** Okoro avec 110 points (AS Otohô).

***Championnat Seniors dames:** 1. Inter Club. 2. Anges-Noirs. 3. ECB

***Meilleure marqueuse:** Cécilia NGassaki avec 123 points (Anges-Noirs BC)

***Championnat Seniors hommes:** 1. Inter Club. 2. AS Otohô. 3. CARA

***Meilleur marqueur:** Jerd Etongako (CARA) avec 262 points.



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° AO/001/2024/BCI/CG ACQUISITION DE NOUVEAUX DAB-GAB BCI

La Banque Commerciale Internationale (BCI) lance un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de nouveaux DAB-GAB BCI.

La participation à l'appel d'offres est ouverte à égalité de conditions, à toutes les personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium de soumissionnaires).

Le dossier d'appel d'offres y afférent sera mis à disposition aux désireux soumissionnaires, sans frais, sur demande par mail adressé à : appel-offres@bcicongo.com, à partir du lundi 22 Juillet 2024.

La date limite de dépôt des plis est fixée au Vendredi 30 Août 2024 avant 15h00 (Heure Locale en République du Congo)

Les soumissionnaires peuvent :

- Soit déposer, contre décharge, leur offre à l'adresse de la banque indiquée ci-dessous,
- Soit l'envoyer par courrier postal avec accusé de réception à la même adresse.

BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (BCI) AVENUE AMILCAR CABRAL B.P. 147 Brazzaville, République du Congo
Pôle Ressources & Moyens / Service Achat (2e étage)
Tél: +242 06 735 93 92 / 06 735 93 91

Tous les frais associés à la préparation et à la soumission de leurs offres sont à la charge des candidats. La Banque Commerciale Internationale (BCI) n'encourt aucune responsabilité pour ces frais et ce, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure. La Banque Commerciale Internationale (BCI) n'assumera aucun frais, ni ne couvrira aucune dépense ou perte éventuellement supportée par le candidat pour tout aspect relatif à sa soumission.

NB : les cahiers des charges ne sont plus disponibles sous format papier